

L'ÉNERGIE QUI NOUS PORTE

Rapport annuel
2025

TotalEnergies

Sommaire

Engagement HSSSEQ

P.07

Présentation comité de direction

P.08

Mot du Président

P.09

Ordre du jour

P.11



1

TotalEnergies Marketing Sénégal en bref

P.12 - P.15



2

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

P.16 - P.25



3

Rapport du Président du Conseil d'Administration

P.26 - P31



4

Etats Financiers

P.32 - P.45



5

Rapports des Commissaires aux Comptes

P.46 - P.79



6

Projet de texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

P.80 - P.83



7

Rapport annuel des activités de la Fondation TotalEnergies Sénégal

P.84 - P.93



8

Pouvoirs

P.94 - P.98


TotalEnergies
TotalEnergies
TotalEnergies

Engagement hygiène - santé - sécurité - sûreté - environnement - qualité - développement durable de TotalEnergies Marketing Sénégal

Dans le respect des principes du Code de conduite, de la Charte Sécurité Santé Environnement Qualité de la compagnie TotalEnergies, de la Charte Hygiène Sécurité Environnement Qualité et Développement Durable de la BU Afrique de la branche M&S, des normes applicables et des lois et règlements du pays.

TotalEnergies Marketing Sénégal, filiale de la Compagnie TotalEnergies s'engage à être reconnue par l'ensemble de ses parties prenantes comme un acteur de référence exemplaire dans l'exercice de ses activités, un partenaire du développement et adopte les principes suivants en matière d'Hygiène, de Santé, de Sécurité, de Sûreté, d'Environnement, de développement durable :

Axe 1 : Priorités
La sécurité, valeur première de la Compagnie TotalEnergies, est la priorité de TotalEnergies Marketing Sénégal, au même titre que la sûreté, la santé, le respect de l'environnement, la satisfaction de ses clients, l'écoute et le dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes. Elle doit guider l'ensemble de nos actions pour éviter des drames, veiller à ce que chaque collaborateur et partenaire de la Compagnie TotalEnergies rentrent chez eux sains et saufs.

Axe 2 : Respect des lois & Règlements
Dans toutes ses activités, TotalEnergies Marketing Sénégal agit dans le respect des lois et réglementations applicables, ainsi qu'en conformité avec les standards appropriés de la Compagnie et des Principes Volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'Homme (VPSHR).

Axe 3 : Système de Management
TotalEnergies Marketing Sénégal adopte le référentiel One MAESTRO édicté par la Compagnie TotalEnergies qui se définit comme une approche commune pour gérer les risques. Elle détermine ses objectifs, les fait connaître à tous les niveaux de son organisation et alloue les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Les activités sont menées en respectant l'ensemble de ses principes dont l'efficacité est vérifiée sur le terrain. La performance HSE est évaluée pour tous.

Axe 4 : Leadership
TotalEnergies Marketing Sénégal prône le management par l'exemple avec un leadership et un engagement HSSE du management démontré à travers une présence remarquée sur le terrain. Des programmes de visites tels que les Safety Tours, les visites chantiers dans le cadre du programme Zéro Fatalité ou les visites Contract Owner sont mis en œuvre pour renforcer les messages HSSE et faire cesser toute situation susceptible de nuire aux personnes, à l'environnement et/ou aux actifs.

Axe 5 : Développement d'une culture HSSSEQ
TotalEnergies Marketing Sénégal s'inscrit dans la promotion de la culture HSSSEQ au sein des équipes, par la mise en œuvre de plans de formation collectifs et individuels, par l'implication de tous dans la connaissance et la promotion de la culture HSSSEQ, par le partage de retours d'expérience, par la responsabilisation de tous les employés de TotalEnergies Marketing Sénégal et ceux de ses partenaires. Un système de reconnaissances et de sanctions est mis en place pour reconnaître et améliorer les performances HSE. Un dispositif de communication et d'alerte est mis en place afin d'informer et d'impulser une conduite à tenir rapidement en cas de besoin.

Axe 6 : Gestion des partenaires
Les partenaires de TotalEnergies Marketing Sénégal dans le domaine des travaux, de la maintenance, de la fourniture de produits ou de prestations, sont choisis en fonction de leur capacité à appliquer et faire appliquer les mêmes exigences en matière de HSSE. Cette exigence applicable à leurs sous-traitants est prise en compte depuis la phase de présélection jusqu'à la phase de réception en passant par la qualification, la sélection, le suivi et la surveillance.

Axe 7 : Transport
Les opérations de transport terrestre (route particulièrement) constituent un risque important dans les activités de TotalEnergies Marketing Sénégal. Pour éliminer tout risque de fatalité, la filiale met en œuvre un système de management Transport et décline le PATROM dans le cadre de sa relation avec ses prestataires de transport. Le respect aux différentes règles transport est régulièrement vérifié au travers des audits SMT pour la filiale ou des inspections conformité Transporteurs.

Axe 8 : Ecoute Client
L'attention aux clients est également une priorité. Dans ce cadre, TotalEnergies Marketing Sénégal met sur pied un programme de sélection et de formation à la fois transparent, exigeant et intensif, de l'ensemble des personnes impliquées notamment dans l'accueil de la clientèle en station-service. Au niveau des clients B2B, B2C cette attention est matérialisée par une écoute, une gestion interactive et une présence sur le terrain. Pour une meilleure prise en charge, le Service client a été mis en place avec comme objectif principal de répondre aux attentes des clients internes/externes et de mettre en œuvre les actions nécessaires pour les satisfaire.

Axe 9 : Environnement
TotalEnergies Marketing Sénégal travaille à la préservation de l'environnement et participe aux côtés de la Compagnie TotalEnergies à l'atteinte de ses objectifs en matière d'émission dans les milieux naturels (air, sol, eaux), de gestion des déchets, de maîtrise de la consommation énergétique notamment au travers d'un programme de solarisation au Siège et dans ses stations-service. Elle cherche également à proposer de nouveaux procédés, produits et services pour ses clients en cherchant à améliorer leur efficacité énergétique et à réduire leur empreinte environnementale.

Axe 10 : Sociétal
TotalEnergies Marketing Sénégal, par son engagement sociétal, entend contribuer au développement durable des communautés environnantes, dans les domaines humains, économiques et social notamment l'éducation et l'insertion des jeunes, la préservation du climat de la culture et du patrimoine, au travers des programmes animés par la Fondation. La sécurité routière est au cœur des préoccupations de TotalEnergies Marketing Sénégal, cela se traduit à travers les actions de sensibilisation de la Fondation via le Centre d'Education Routière pour Enfants (CERE).

TotalEnergies

Badara MBACKE
Directeur Général



Présentation
Comité de Direction



Badara MBACKÉ
Directeur Général



Mboré Ndao THIAM
Directrice des
Ressources Humaines



Penda Ndiaye THIAW
Directrice Contrôle Interne
& Gouvernance



Mouhamadou Moustapha DIA
Directeur Commercial B2B
& Spécialités



Alassane Louis CISSÉ
Directeur Exploitation



Freda NYAMPONG
Directrice Commerciale Réseau

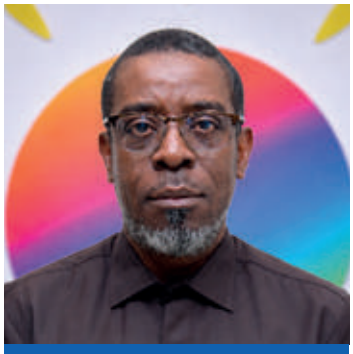

Ousman ABACHE
Directeur Financier



Daniel GOUBA
Manager HSSE

Mot du Président du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

C'est avec un plaisir renouvelé que je m'adresse à vous à l'occasion de notre Assemblée Générale Ordinaire. Votre présence et votre fidélité traduisent la confiance que vous accordez à TotalEnergies Marketing Sénégal, à la solidité de son modèle et à sa capacité à accompagner les évolutions de son secteur avec constance et ambition.

Profondément ancrée au Sénégal, notre société joue pleinement son rôle d'acteur de proximité au service des ménages, des entreprises et des territoires. Partout où nous opérons, nous nous attachons à fournir des énergies et des services de qualité, accessibles et fiables, tout en contribuant durablement au développement économique et social du pays.

Cet engagement s'inscrit pleinement dans la dynamique de transition énergétique portée par la Compagnie. À travers le développement d'énergies moins émettrices, telles que le GPL, la montée en puissance d'offres plus responsables, l'accélération des services digitaux et le renforcement de nos activités à forte valeur ajoutée, notamment dans les lubrifiants, nous préparons dès aujourd'hui les solutions énergétiques de demain.

Dans cette trajectoire, la sécurité demeure un principe fondamental et une exigence de chaque instant. Elle guide nos décisions, structure nos opérations et reflète l'engagement constant de nos équipes pour protéger nos collaborateurs, nos partenaires, nos clients et les communautés qui nous entourent. Les progrès réalisés dans ce domaine illustrent la rigueur avec laquelle nous consolidons nos standards et notre excellence opérationnelle.

Notre transformation est déjà une réalité tangible sur le terrain. Elle se traduit par des initiatives concrètes qui nous différencient durablement. C'est tout le sens des 5 leviers Sustainb'All.

La solarisation de nos stations, les programmes d'efficacité énergétique, le déploiement de solutions liées aux nouvelles mobilités ou encore la promotion de produits solaires illustrent pleinement notre capacité à conjuguer innovation, responsabilité et adaptation aux réalités du marché sénégalais.

Cette différenciation s'appuie également sur la modernisation continue de notre réseau et la digitalisation de nos outils. L'amélioration des systèmes d'information en stations-service, le déploiement de solutions d'encaissement connectées,



Philippe EBANGA
Président du Conseil d'Administration

le renforcement du marketing relationnel et une meilleure valorisation des données clients nous permettent d'offrir une expérience plus fluide, de sécuriser davantage nos opérations et de renforcer notre compétitivité.

Notre ambition est claire : poursuivre une croissance rentable, maîtrisée et durable, en privilégiant les projets à fort potentiel, en renforçant la qualité de nos services et en développant des offres en phase avec l'évolution des usages. Cette dynamique concerne l'ensemble de nos métiers, du réseau aux spécialités, des solutions cartes aux services non-fuel, avec une même exigence de performance et d'utilité pour le Sénégal.

Les avancées enregistrées sont le fruit d'une mobilisation collective remarquable. Elles traduisent l'engagement de nos collaborateurs, la confiance de nos clients, la qualité de nos partenaires et la pertinence de notre stratégie. Elles confirment surtout notre volonté de faire de TotalEnergies Marketing Sénégal un acteur de référence, reconnu pour son ancrage local, son sens des responsabilités, sa capacité d'innovation et sa contribution concrète aux transformations énergétiques du pays.

À vous, Mesdames et Messieurs les Actionnaires, je souhaite réaffirmer notre détermination à poursuivre cette trajectoire avec rigueur et ambition. Votre confiance nous oblige et nous inspire. Elle nous engage à créer de la valeur durable, à consolider notre position sur le marché et à accompagner, avec responsabilité, les grandes évolutions énergétiques de notre temps.



TotalEnergies, Partenaire
du Football Africain

#Li_ñu_boolé

TotalEnergies

Ordre du jour

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025

2. Présentation du rapport du Président du Conseil d'Administration prévu par l'article 831-2 de L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

3. Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 établis selon le référentiel SYSCOHADA et les normes IFRS ainsi que le rapport spécial sur les conventions réglementées

4. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 et affectation du résultat net de l'exercice 2025

5. Approbation des conventions réglementées

6. Fixation du montant global des indemnités de fonction des administrateurs au titre de l'exercice 2025

7. Renouvellement de mandats d'administrateurs

8. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités


TotalEnergies

1

TotalEnergies Marketing Sénégal en bref

TotalEnergies Marketing Sénégal est un acteur majeur de la distribution de carburants sur le marché sénégalais. Depuis février 2015, la société est cotée à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), avec 30,9% de son capital détenu par le public. La Compagnie TotalEnergies détient 69,1% du capital. Elle distribue des carburants à travers un réseau de 143 stations-service opérationnelles au Sénégal et une clientèle entreprise. Elle commercialise par ailleurs du GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié), des lubrifiants et des carburants aviation.

Cinq valeurs fortes ancrées dans notre quotidien



Sécurité | **Respect de l'autre** | **Esprit pionnier** | **Force de la solidarité** | **Goût de la performance**

La Sécurité, le Respect de l'Autre, l'Esprit Pionnier, la Force de la Solidarité et le Goût de la Performance nous animent. Ces valeurs guident au quotidien les actions et les relations de la société avec ses parties prenantes. Ces cinq valeurs fortes imposent également à l'ensemble des collaborateurs de TotalEnergies Marketing Sénégal une conduite exemplaire ; en priorité en matière de sécurité, sûreté, santé, environnement, intégrité sous toutes ses formes (notamment la lutte contre la corruption, la fraude et les pratiques anticoncurrentielles) et droits humains.

C'est par une adhésion stricte de nos collaborateurs à ces valeurs et à cette ligne de conduite que notre société entend construire une croissance forte et durable pour nous-même et pour l'ensemble de nos parties prenantes.

TotalEnergies

Indicateurs financiers et extra-financiers

654 KT

De produits vendus au 31 décembre 2025

39%

De ventes réalisées sur le Réseau

7,3 milliards

D'investissements nets en 2025

6,1 milliards

De résultat bénéficiaire en 2025

143

Stations actives dont 95 stations solarisées (soit 66%)

120

Stations avec service lavage dont 90 « lavage wash »

128

Boutiques

119

Baies d'entretien


TotalEnergies
OUAGA CENTRE
CARTES
CARTES
1
2
3
4
bonjour
GASOIL


CAMEROUN

2

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts de la société et de la Loi, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et soumettre à votre approbation les états financiers dudit exercice.

Les états financiers annuels de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont joints au présent rapport.

L'avis de convocation prescrit par la loi vous a été régulièrement communiqué et tous les documents et pièces prévus à cet effet par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

Vous aurez à vous prononcer sur les états financiers annuels de synthèse établis selon les normes SYSCOHADA et IFRS après la prise de connaissance du présent rapport ainsi que de ceux des Commissaires aux comptes, et sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025.

Le rapport soumis à votre examen s'articule autour des points suivants :
- Présentation de l'activité de l'exercice 2025
- Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2025
- Perspectives 2026

TotalEnergies

Présentation de l'activité de l'exercice 2025

1- Sécurité

Au 31 décembre 2025, le TRIR, qui mesure la fréquence des accidents graves rapportée au volume d'heures travaillées, s'établit à 0, conformément à l'objectif fixé.

La société a poursuivi le déploiement de sa feuille de route dont les priorités portent sur le réseau, le transport, les réactions d'urgence, la détection des anomalies à travers les actions ci-dessous :

- Mesures & Prévention des risques pour protéger les personnes, l'environnement et les actifs ;
- Développement de la culture intégrité HSSE : animations, culture HSSE, reconnaissance, remontée des événements ;
- Suivi et mise en œuvre des plans d'actions issus des comités et des audits (HSSE / Maestro / Maestro Log - Intégrité / CHST, etc.…). Le taux de clôture des recommandations s'établit à 81% MAESTRO et 75% MAESTRO LOG ;
- Renforcement du Leadership HSSE par l'implication active du management ;
- Poursuite du programme de renforcement de la protection des sites à travers l'installation de caméras de surveillance ;
- Formation et exercices de gestion des crises ;
- Sensibilisation du personnel des sites (siège, stations-service, centre emplisseur, sites clients B2B) ;
- Poursuite de la qualification HSSE des contractants travaux et des transporteurs à travers les Inspections Conformités Contractants (ICC), la Certification MASE et les Inspections Conformités Transporteurs (ICT) ;
- Mise en œuvre du programme Zéro Fatalité à travers IZI SAFETY sur tous nos travaux ;
- Poursuite du déploiement des 5 leviers du Développement Durable / Sustainability (Consommation d'énergies, Emissions carbone, Environnement, Communautés et Care).

En matière de conformité des contractants et transporteurs aux exigences HSSE :

- Inspections de conformité contractants : 100% de nos contractants sont conformes aux exigences HSSE ;
- Inspections de conformité transporteurs : 100% de nos transporteurs ont présenté un niveau satisfaisant de maîtrise de nos risques HSSE.

2. Activités commerciales

VENTES ET PARTS DE MARCHÉ

en kt		R 2024			R2025			BU 2025		
		Marché	TEMS	%	Marché	TEMS	%	Marché	TEMS	%
Réseau carburant	Super	394	83	21%	407	87	21%	414	86	21%
	Gazole	798	161	20%	839	167	20%	838	175	21%
	Total Réseau	**1192**	**245**	**21%**	**1246**	**254**	**20%**	**1252**	**262**	**21%**
Commerce général	Essence	4,4	0,3	8%	5	0	3%	5	0	7%
	Gazole	618	112	18%	556	111	20%	649	161	25%
	FOD	70	8	12%	72	7	10%	74	9	13%
	Fiouls lourds				-	-	0%	-	-	0%
	Total CG	**693**	**121**	**17%**	**633**	**119**	**19%**	**728**	**171**	**23%**
Lubrifiants	Lub Réseau	9	3	34%	8	3	41%	10	4	42%
	Lub indu	14	6	48%	14	7	51%	14	8	54%
	Lub autres (Elf)							-		
	Total Lub	**23**	**10**	**42%**	**22**	**11**	**48%**	**24**	**11,9**	**49%**
GPL	GPL conditionné	217	27	13%	238	30	13%	228	38	17%
	GPL vrac	13	4	33%	15	5	31%	14	4	32%
	Total GPL	230	32	14%	253	34	14%	242	42	18%
Aviation	JET	234	43	18%	207	56	27%	246	35	14%
	Total Aviation	**234**	**43**	**18%**	**207**	**56**	**27%**	**246**	**35**	**14%**
TOTAL		**2 373**	**450**	**19%**	**2 360**	**474**	**20%**	**2 492**	**522**	**21%**

Sources : Source CRSE hors Senelec. Tableau des ventes sur marché intérieur (en kt, hors fuel)

2.1 Le marché intérieur

En 2025, les ventes sur le marché intérieur, à l'exception des volumes liés à la SENELEC et au fuel, ont atteint 2360 kt, soit une diminution de 0,5% par rapport à l'année précédente, dans un contexte de marché jugé globalement difficile.

Malgré cette légère baisse des volumes marchés, la performance commerciale demeure solide, comme en témoigne la progression globale des parts de marché, en hausse de 1 point par rapport à 2024, avec des évolutions contrastées selon les canaux :

- Réseau stations-service : 20%, en retrait de 1 point par rapport à 2024 ;
- Commerce général : 19%, en progression de 2 points (17% en 2024) ;
- Lubrifiants : 48%, soit une hausse significative de 6 points par rapport à 2024 ;
- GPL : 14%, stable par rapport à l'exercice précédent ;
- Aviation : 27%, contre 18% en 2024, représentant une progression significative de 9 points.

2.2 Les ventes de TotalEnergies Marketing Sénégal

Volumes en Kt	2024	2025	2025 vs 2024	BU 2025	2025 vs BU 25
Réseau	245	254	4%	262	-3%
Commerce général	208	119	-43%	300	-60%
GPL	32	34	8%	42	-19%
Aviation	43	56	31%	35	61%
Lubrifiants	10	11	8%	16	-30%
Marché intérieur	537	474	-12%	655	-28%
Ventes Massives (export +confrères)	201,6	179	-11%	12	1396%
Ventes TEMS	739	654	-12%	667	-2%

En 2025, les ventes de la société se sont élevées à 654 kt, en retrait de 85 kt, soit une baisse de 12% par rapport à l'exercice précédent.

Cette baisse s'explique principalement par l'arrêt de la commercialisation du fuel sur l'année 2025 ainsi que par un net ralentissement des activités sur les segments BTP et mines (-43%).
Toutefois, cette baisse globale a été partiellement compensée par la bonne dynamique observée sur les ventes réseau stations-service, le GPL, les lubrifiants et l'aviation.

Les ventes sur les différents segments de métier ont évolué comme suit :

• Réseau

Les ventes réalisées sur le réseau de stations-service ont enregistré en 2025 une progression de 9 kt, soit une hausse de 3,6% par rapport aux volumes de 2024.
Cette performance est principalement attribuable à un pilotage renforcé des commandes, combiné à la mise en œuvre efficace de la politique "zéro rupture", qui a permis d'améliorer significativement la disponibilité des produits sur l'ensemble du réseau.

Toutefois, les volumes demeurent en retrait de 3% par rapport aux objectifs budgétaires, en raison notamment :

- Des retards dans la réalisation de nouveaux projets de construction de stations, liés à des contraintes et délais administratifs imposés par les autorités ;
- De l'impact de la situation sécuritaire au Mali, affectant les performances des stations situées sur l'axe stratégique reliant le port à la frontière malienne.

• Commerce Général

On note une baisse de 43% par rapport aux ventes de 2024 et 60% par rapport au budget. Ces retards s'expliquent par :

- L'arrêt de la commercialisation du fuel lourd avec un impact volumes de 87 kt sur l'exercice 2024
- Un ralentissement marqué sur le segment Mines, tandis que le segment BTP et les cimenteries sont fortement affectés par la suspension de nombreux projets gouvernementaux.

• Lubrifiants

Les ventes de lubrifiants sont en hausse de 8% par rapport à l'année 2024, portées notamment par la bonne performance des ventes export dans la sous-région. Toutefois, les volumes réalisés demeurent en retrait de 30% par rapport au budget en raison principalement de l'arrêt de contrat en Mauritanie et la crise au Mali.

• Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL)

Les ventes de GPL sont en hausse de 8% par rapport à 2024 et en retrait de 19% par rapport au budget. Ces retards s'expliquent d'une part par une insuffisance de stocks de bouteilles de gaz et d'autre part par la lenteur dans les échanges de bouteilles dans un contexte de forte concurrence.

• Aviation

Les volumes Aviation ont augmenté de 13 kt, soit une progression de 31% par rapport à 2024, résultant principalement du renouvellement des principaux contrats avec Air France, Turkish Airlines et Royal Air Maroc.

• Ventes export + concurrents (ventes massives)

Les ventes export ont enregistré en 2025 un retrait de 11% par rapport à 2024, dans un contexte régional particulièrement défavorable. Cette baisse s'explique principalement par la dégradation de la situation sécuritaire et économique au Mali, affectant significativement les flux commerciaux, ainsi que par une intensification de la concurrence prix, liée à la présence sur le marché de produits d'origine russe proposés à des conditions tarifaires plus agressives.

• Investissements

En 2025 les investissements se sont chiffrés à 7,4 milliards de FCFA contre 8,1 milliards de FCFA en 2024. Le tableau ci-dessous nous donne la répartition des investissements de l'année :

Tableau des investissements (en millions de FCFA)

M FCFA	R 2024	R 2025	BU 25
Réseau	5 830	3 596	4 205
Consommateurs	343	693	1 085
GPL (dépôts + centre emplisseur)	1 727	2 084	2 011
Lubrifiants	69	218	28
Logistique	11	0	51
Siège	682	492	459
Désinvestissements	-541	301	57
Investissements nets	8 121	7 383	7 896

4. Résultat

Compte de résultat au 31/12/2025

(En millions de FCFA)	2025	2024	Variation en%
Chiffre d'affaires	**455 209**	**484 945**	**-6%**
Achats de marchandises et variation de stocks	-401 473	-430 217	-7%
Autres achats et charges externes	-30 614	-32 126	-5%
Valeur Ajoutée	**23 122**	**22 601**	**2%**
Charges de personnel	-8 872	-9 018	-2%
Excédent brut d'exploitation	**14 250**	**13 583**	**5%**
Reprises d'amortissements, provisions et d'autres dépréciations	-	92	-100%
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	-6 370	-6 204	3%
Résultat d'exploitation	**7 880**	**7 471**	**5%**
Résultat financier	**1 263**	**1 855**	**-32%**
Résultat des activités ordinaires	**9 144**	**9 326**	**-2%**
Résultat hors activités ordinaires	-9	110	-108%
Impôts sur le résultat	-2 988	-2 344	27%
Résultat net	**6 147**	**7 091**	**-13%**

Le chiffre d'affaires hors taxes s'élève à 455,209 milliards de FCFA en baisse de - 6%, par rapport à 2024. Cette baisse s'explique principalement par un effet volume, consécutif à l'arrêt de la commercialisation du fuel lourd, conformément à la stratégie de la Compagnie visant à réduire son empreinte carbone. A titre de rappel, le chiffre d'affaires généré par le fuel s'élevait à 39,5 milliards FCFA en 2024.

Le résultat net de la société s'établit à 6,147 milliards de FCFA contre 7,091 milliards de FCFA en 2024 soit une baisse de 13%.

Cette diminution s'explique principalement par une baisse des revenus financiers, notamment des dividendes issus de nos participations, en retrait de 1,019 milliard par rapport à 2024.

a- Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 6 146 527 096 FCFA en dividendes bruts aux actionnaires.

Cette distribution correspond à un dividende brut par action de 188,67 FCFA.

Après retraitement IRVM (sur dividendes reçus et retenue à la source) le dividende net par action s'élèvera ainsi à :

- 182,66 FCFA pour les actionnaires installés au Royaume-Uni
- et 176,65 FCFA pour les autres actionnaires.

b- Présentation des comptes clos au 31 décembre 2025 établis selon les normes IFRS

L'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière entré en vigueur le 1er janvier 2018 fait obligation aux entités dont les titres sont inscrits à la bourse de valeurs d'établir et de présenter leurs états financiers annuels selon les normes internationales d'information financière, appelées IFRS, en sus des états financiers présentés selon le SYSCOHADA.

Le rapport soumis à votre examen présente les incidences de la transition du SYSCOHADA vers les IFRS sur la situation financière et le résultat au 31 décembre 2025.

Pour les besoins de la conversion en IFRS, les comptes SYSCOHADA ont été présentés selon le format IFRS. Les écarts existants sur certains postes se justifient essentiellement par des reclassements de postes à postes sans incidence sur le résultat.

Incidences de la transition du SYSCOHADA vers les IFRS sur la situation financière au 31 décembre 2025

ACTIF	31/12/2025			
(en millions de FCFA)	**SYSCOHADA**	**Reclassement/ ajustement**		**IFRS**
Immobilisations incorporelles	1 406	0		1 406
Droits d'usage des immobilisations louées		6 019	1)	6 019
Immobilisations corporelles	33 448	(1 823)	1)	31 625
Actifs financiers non courants	8 744	0	1)	8 744
Impôts différés actifs		5 663	2)	5 663
Autres actifs non courant		7 049	3)	7 049
Total Actif non courants	**43 597**	**16 908**		**60 505**
Stocks	15 667	0		15 667
Créances et emplois assimilés	78 566	(5 622)	3)	72 945
Total Actif courants	**94 233**	**(5 622)**		**88 612**
Trésorerie - Actif	**20 567**	**0**		**20 567**
Total Actif	**158 398**	**11 286**		**169 684**

PASSIF	31/12/2025			
(En millions de FCFA)	**SYSCOHADA**	**Reclassement/ ajustement**		**IFRS**
Capital social	3 258	0		3 258
Primes liées au capital social	9 297	0		9 297
Ecart de réévaluation	0	0		0
Réserves indisponibles	652	0		652
Réserves libres	1 324	4 940	5)	6 265
Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte)	6 147	528	6)	6 674
Provisions réglementées	42	(42)	4)	0
Capitaux propres	**20 719**	**5 426**		**26 145**
Emprunts de dettes financières	2 881	5 224		8 104
Dettes de location acquisition	1 896	984	1)	2 881
Provisions pour risque et charges	386	0		386
Passif d'impôts différés		31	2)	31
Total passifs non courants	**25 882**	**11 665**		**37 547**
Clients, avances reçues	6 900	0		6 900
Fournisseurs d'exploitation	86 912	0	3)	86 912
Dettes fiscales et sociales	11 987	385		12 371
Autres dettes	18 717	105	3)	18 823
Provisions pour risques à court terme	0	504	3)	504
Emprunts et dettes financières		6 626	3) et 1)	6 626
Total passif courants	**124 516**	**7 621**		**132 137**
Trésorerie - Passif	**8 000**	**(8 000)**		**0**
Ecart de conservation	0			
Total Passif	**158 398**	**11 286**		**169 684**

Note

1) L'ajustement provient de l'application de la norme IFRS 16 qui impose d'inscrire à l'actif d'un locataire l'ensemble des droits d'utilisation.

2) En application de la norme IAS12 les impôts différés sont calculés sur les provisions qui génèrent des décalages entre le résultat comptable SYSCOHADA et le résultat fiscal et les retraitements qui génèrent des décalages entre le résultat IFRS et le résultat SYSCOHADA.

3) Selon IAS 1 une analyse (basée sur l'antériorité) doit être faite avant chaque arrêté comptable pour distinguer les actifs éligibles au poste non courant. Les actifs reclassés ici concernent les créances fiscales historiques que TotalEnergies Marketing Sénégal tente de recouvrer.

4) Les provisions réglementées issues des réévaluations du bilan SYSCOHADA sont des provisions constituées en application des dispositions légales liées à la fiscalité qui n'existent pas en normes IFRS. L'impact de cette écriture SYSCOHADA est neutralisé en IFRS au niveau des réserves (impact rétrospectif).

5) Ce reclassement matérialise l'ensemble des retraitements (SYSCOHADA vers IFRS) effectués avec un effet rétrospectif ainsi que les différences de résultat entre les deux référentiels comptables. La partie la plus significative concerne les impôts différés appliqués pour la première fois en 2018 avec un impact rétrospectif de 4,136 millions de FCFA.

6) Voir explications sur le résultat.

Incidences de la transition du SYSCOHADA vers les IFRS sur l'état du résultat net au 31 décembre 2025

Compte de résultat au 31/12/2025				
(En millions de francs CFA)	**SYSCOHADA**	**Reclassement/ ajustement**		**IFRS**
Chiffres d'affaires	455 209			455 209
Droits d'accises	-77 760			-77 760
Produits des ventes	**377 449**	**0**		**377 449**
Achats consommés	-324 505	0		-324 505
Services extérieurs	-26 615	1 308	1)	-25 306
Impôts et taxes	-2 918	0		-2 918
Charges de personnel	-8 872	0		-8 872
Dotation aux amortissements et dépréciations	-6 370	-2 428	2)	-8 798
Dotation et reprise aux provisions	0	-121	3)	-121
Autres produits opérationnels courants	2 017	442		2 459
Autres charges opérationnelles courantes	-2 308	1 398	5)	-910
Résultat opérationnel courant	**7 880**	**599**		**8 479**
Autres produits opérationnels	66			66
Autres charges opérationnelles	-75			-75
Résultat opérationnel	**7 872**	**599**		**8 470**
Produits financiers	2 651	0		2 651
Charges financières	-1 388	-401	1)	-1 789
Résultat financier	**1 263**	**-401**		**862**
Résultat avant impôt	**9 135**	**198**		**9 333**
Charge d'impôts sur le résultat	-2 988	330	4)	-2 658
Résultat net de l'exercice	**6 147**	**528**		**6 674**

Note

1) Conformément à la norme IFRS 16, les locations simples sont annulées puis retraitées en intérêt financier et amortissement financier.

2) Conformément à la norme IFRS 16 l'actualisation des paiements des loyers simples éligibles en IFRS donnent naissance à une immobilisation « droit d'usage » qui doit être amortie comptablement. Nous avons en plus le reclassement dans ce poste des dotations et reprises de provisions des autres créances.

3) & 5) Les dotations et reprises de provisions correspondant à ces créances sont reclassées dans le poste dotations aux amortissements et dépréciation.

4) En application de la norme IAS12 les impôts différés sont calculés sur les provisions qui génèrent des décalages entre le résultat comptable SYSCOHADA et le résultat fiscal et les retraitements qui génèrent des décalages entre le résultat IFRS et le résultat SYSCOHADA.

5- Perspectives 2026

L'année 2026 s'inscrit dans un environnement international toujours marqué par des incertitudes géopolitiques et économiques, notamment les effets résiduels de la crise russo-ukrainienne et la guerre tripartie (Israël, Iran et USA) sur les marchés de l'énergie. Bien que la volatilité des prix des produits pétroliers demeure un facteur de risque, une stabilisation progressive est espérée.

Dans ce contexte, TotalEnergies Marketing Sénégal a démontré sa capacité d'adaptation et de résilience, lui permettant de maintenir sa trajectoire de croissance et de renforcer sa position pour redevenir leader sur le marché sénégalais. Les orientations pour 2026 visent à consolider les acquis, sécuriser la performance et tirer parti des nouvelles opportunités offertes par l'entrée du Sénégal dans une phase structurante de production pétrolière et gazière.

Sur le plan politique

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité des réformes engagées par les nouvelles autorités sénégalaises à savoir le Président de la République M. Bassirou Diomaye Diakhar FAYE et le gouvernement conduit par le Premier Ministre M. Ahmadou Al Aminou Mohamed LO.

Le programme de gouvernance axé sur la "rupture" continue de se traduire par :

- Le renforcement des mécanismes de transparence et de lutte contre la corruption,
- La rationalisation des institutions publiques,
- La poursuite des réformes institutionnelles et constitutionnelles.

Ce contexte politique, bien que porteur de changements structurels, demeure globalement stable et contribue progressivement à restaurer la confiance des partenaires économiques, tout en appelant à une vigilance accrue des entreprises quant à l'évolution du cadre normatif et institutionnel.

Sur le plan économique

En 2026, l'endettement de l'État du Sénégal demeure élevé, reflétant des besoins budgétaires importants, des investissements structurants, et la nécessité de renforcer la soutenabilité financière et la discipline budgétaire publique.

La dette publique du Sénégal atteint environ 130 à 132% du PIB, avec des besoins de financement de 6 075 milliards FCFA et un service de la dette estimé à 5 500 milliards FCFA, accentuant les enjeux de soutenabilité budgétaire.

L'inflation reste contenue autour de 2 à 3%, dans la norme UEMOA, mais la contrainte budgétaire limite la capacité de l'État à soutenir la demande ou à amortir les chocs sociaux et économiques.

L'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse, JOJ Dakar 2026, apporte un soutien ponctuel à l'activité (BTP, services et tourisme), sans toutefois compenser le recul du secteur extractif.

Après le démarrage de la production en 2024 et la montée en puissance observée en 2025, le champ pétrolier offshore de Sangomar entre en 2026 dans une phase de stabilisation et d'optimisation de la production. La poursuite du raffinage partiel du brut par la SAR contribue à renforcer la sécurité d'approvisionnement du marché local et à réduire la dépendance aux importations.

Le projet Grand Tortue Ahmeyim (GTA) poursuit sa montée en régime en 2026, avec une production annuelle ciblée d'environ 2,5 millions de tonnes de GNL.

Sur le plan commercial

Les perspectives économiques favorables évoquées plus haut permettent de projeter un marché intérieur en croissance sur 2026.

Compte tenu de ce qui précède, TotalEnergies Marketing Sénégal compte déployer sa stratégie afin de continuer à croître et augmenter la valeur pour ses actionnaires.

- **Réseau**

TotalEnergies Marketing Sénégal vise une croissance de +7% en volume, portée par la mise en œuvre continue de sa stratégie de développement et de modernisation du réseau. Cette dynamique repose notamment sur :

- L'extension du réseau avec l'ouverture de nouvelles stations-service ;
- La valorisation des actifs existants à travers la réhabilitation /reconstruction des stations-service ;
- La modernisation des baies de lavage et de graissage ;
- Le déploiement de nouveaux concepts à valeur ajoutée (mobilité, rental space, etc.) à travers son activité SFS (Shop Food & services).

• **Commerce Général**

Au niveau du commerce général, la stratégie repose sur une croissance ciblée des volumes, 'Value over Volume' tirée par le développement du portefeuille clients et le renforcement des positions existantes.
L'accent sera mis sur la conquête de nouveaux clients, notamment sur les segments à fort potentiel, tout en consolidant les relations avec les clients historiques afin de sécuriser les volumes et optimiser les marges.

Cette dynamique s'appuiera sur :

- La consolidation des activités stratégiques (Mines, Cimenteries, BTP, Agro-Industrie)
- Le renforcement des ventes sur les segments porteurs, en particulier les mines avec pour objectif d'assurer une croissance durable, équilibrée et créatrice de valeur.

• **Lubrifiants**

Le segment Lubrifiants constitue un axe stratégique majeur de croissance et de rentabilité pour TotalEnergies Marketing Sénégal.

En 2026, l'ambition est d'accélérer significativement le développement de ce segment à forte valeur ajoutée, caractérisé par des marges unitaires sensiblement supérieures aux autres lignes de produits, et de positionner les lubrifiants comme un pilier structurant de la performance commerciale.

La stratégie vise une croissance équilibrée et multicanale pour augmenter les ventes de lubrifiants sur les stations-service, à l'export, ainsi qu'auprès des clients industriels et miniers.

• **GPL**

La relance de l'activité GPL reposera en priorité sur l'amélioration significative de la disponibilité des bouteilles de gaz, levier clé pour soutenir et accroître les ventes.

À cet effet, une reconstitution progressive et sécurisée du parc de bouteilles sera mise en œuvre, combinant achats ciblés et mécanismes de déconsignation, afin de lever les contraintes commerciales liées aux ruptures de stock et de mieux capter la demande.

• **Excellence opérationnelle**

Dans le cadre de l'excellence opérationnelle, la mise en œuvre continue du programme d'optimisation et de diminution des coûts, qu'ils soient fixes ou variables, contribuera à une gestion plus efficace des dépenses en dépit de l'inflation.

Grâce à l'ensemble de ces facteurs, il est possible d'adopter une attitude optimiste et de maintenir une politique d'investissement active, visant à stimuler la croissance des résultats et à s'engager dans des projets générant de la valeur sur le moyen et le long terme.



3

Rapport du Président du Conseil d'Administration

L'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique entré en vigueur le 05 mai 2014, dans ses articles 547-1, 831-2 et 831-3 soumet les sociétés commerciales à l'obligation de porter à l'attention de leurs actionnaires des informations portant sur la société.

A- La composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2025, la société TotalEnergies Marketing Sénégal SA est administrée par un Conseil d'Administration composé de sept membres :

1. Philippe EBANGA, Président du Conseil d'Administration ;
2. Jean-Philippe TORRES, Administrateur ;
3. Cheikh Tidiane MBAYE, Administrateur ;
4. SUNU Assurances Vie Sénégal, Administrateur représenté par Abdou Aziz GUEYE ;
5. Leila TALEB, Administrateur ;
6. TotalEnergies Marketing Afrique, Administrateur représenté par Jean LASBORDES ;
7. TotalEnergies Marketing African Holdings Limited, Administrateur représenté par Badara MBACKE.

TotalEnergies

B- Mandats et fonctions exercés par chaque administrateur

Au 31 décembre 2025, les administrateurs ont exercé les mandats et fonctions suivants :

1- Philippe EBANGA
- Mandats et fonctions en cours au sein de TotalEnergies Marketing Sénégal : Administrateur / Président du Conseil d'Administration
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : Aucun

2- Jean-Philippe TORRES
- Mandats et fonctions en cours au sein de TotalEnergies Marketing Sénégal : Administrateur
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : Aucun

3- Cheikh Tidiane MBAYE
- Mandats et fonctions en cours au sein de TotalEnergies Marketing Sénégal : Administrateur
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : Administrateur à Grande Côte Opérations Sénégal/ERAMET, Administrateur à Teyliom, Administrateur à la SONATEL, et Administrateur à VAXSEN.

4- Abdou Aziz GUEYE représentant permanent de SUNU Assurances Vie Sénégal
- Mandats et fonctions en cours au sein de TotalEnergies Marketing Sénégal : Représentant Permanent de l'Administrateur SUNU Assurances Vie Sénégal
- Autres mandats exercés au Sénégal par M. GUEYE : Administrateur de la BICIS, Administrateur de EVEREST FINANCE, Administrateur de SUNU Assurance Vie Sénégal, Administrateur de SUNU Assurance IARD Sénégal.

5- Leila TALEB
- Mandats et fonctions en cours au sein de TotalEnergies Marketing Sénégal : Administrateur
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : Aucun

6- Badara MBACKE représentant permanent de TotalEnergies Marketing African Holdings Limited
- Mandats et fonctions en cours au sein de TotalEnergies Marketing Sénégal : Représentant Permanent de l'Administrateur TotalEnergies Marketing African Holdings Limited
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : Directeur Général de TotalEnergies Marketing Sénégal, Administrateur et PCA de la Compagnie Sénégalaise de Lubrifiants (CSL), Administrateur de la SMCADY, Administrateur de SENSTOCK

7- Jean LASBORDES représentant permanent de TotalEnergies Marketing Afrique
- Mandats et fonctions en cours au sein de TotalEnergies Marketing Sénégal : Représentant Permanent de l'Administrateur TotalEnergies Marketing Afrique
- Autres mandats et fonctions exercés au Sénégal : Aucun

C- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration de TotalEnergies Marketing Sénégal détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société. Il prépare et présente à l'Assemblée générale des Actionnaires les propositions de décisions qui sont de son ressort.

L'article 15.1 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois sur les sujets suivants entre autres (plusieurs sujets étant évoqués au cours de chaque réunion) :

- Rapports des diverses réunions du comité d'Audit ;
- Compte rendu des activités de l'exercice ;
- Examen du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article 715 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- Arrêté des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Proposition d'affectation du résultat dudit exercice ;
- Autorisation préalable des conventions réglementées ;
- Projet de rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Établissement du projet de rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et du texte des résolutions à soumettre à ladite Assemblée ;
- Expiration et renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes ;
- Nomination d'un Nouveau Membre du Comité d'Audit ;
- Proposition de fixation du montant global des indemnités de fonction des administrateurs au titre de l'exercice 2024 ;
- Projet de publication des états financiers de synthèse et du projet d'affectation du résultat conformément à l'article 847 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire de TotalEnergies Marketing Sénégal, fixation de son ordre du jour, du lieu et de sa date ;
- Validation du projet de publication du rapport d'activité trimestriel 2025 à la BRVM ;
- Compte rendu des Activités du 1er semestre 2025 ;
- Examen du bilan et du Compte de Résultat au 30 juin 2025 ;
- Validation du projet de publication des résultats du 1er semestre 2025 à la BRVM ;
- Examen et validation de la prévision de clôture 2025 et du budget 2026 ;
- Renouvellement de l'autorisation des conventions règlementées pour l'exercice 2026 ;
- Autorisation de la Subvention de la Fondation TotalEnergies Marketing Sénégal pour l'exercice 2026.

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent généralement au siège social ou par visioconférence sur convocation du Président par courrier électronique au moins 7 jours à l'avance.

Le Président du Conseil d'Administration peut inviter des membres de l'équipe de direction de TotalEnergies Marketing Sénégal, après concertation avec le Directeur Général, en fonction des points à traiter dans l'ordre du jour.

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués et ces derniers ont un accès libre à l'information circulant dans l'entreprise.

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu aux dates suivantes :

- 29 avril 2025
- 09 octobre 2025
- 09 décembre 2025

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion, et soumis à l'approbation des administrateurs au cours de la réunion suivante.

D- Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Conformément aux articles 537 et suivants de L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, et des articles 22 et 24 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Un actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix, actionnaire ou non actionnaire lui-même.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription préalable des actions nominatives sur le registre des actions nominatives.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure locale, soit dans les registres de titres nominatifs tenus par la société soit dans les registres de titres aux porteurs tenus par un intermédiaire habilité.

E- Point sur l'état de la participation des salariés au capital au 31 décembre 2025

TotalEnergies Marketing Sénégal a mis en place une politique de développement de l'actionnariat salarié. Cette politique existe déjà au sein de la Compagnie et permet d'associer les collaborateurs aux performances de la société en augmentant leur participation au capital.

Au 31 décembre 2025, la société TotalEnergies Marketing Sénégal compte 196 salariés dont 89 salariés actionnaires à la BRVM pour un total de 76.008 actions.

F- Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Conformément aux statuts de TotalEnergies Marketing Sénégal, les rémunérations et avantages des mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'Administration.

G- Rémunération totale et avantage de toute nature versés à chaque administrateur

Les indemnités de fonctions ont été versées aux administrateurs dans les proportions retenues par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2025.

Ainsi, une enveloppe globale de 13.800.000 FCFA Brut a été allouée.

Par ailleurs, aucun engagement n'a été pris par TotalEnergies Marketing Sénégal au bénéfice de ses mandataires sociaux au titre de l'exercice 2025.

H- Organisation du contrôle interne et de gestion des risques en vigueur

TotalEnergies Marketing Sénégal, pour une gestion efficace et efficiente des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, a mis en place les structures suivantes :

Un Manager Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement (HSSE) rattaché à la Direction Générale afin :
- De veiller à la correcte application des procédures sécurité édictées par la Compagnie et la Direction Générale par des inspections et/ ou des audits sécurité ;
- De coordonner la mise en place des systèmes de management de la sécurité et leur évaluation.

Une Direction Contrôle Interne et Gouvernance, rattachée à la Direction Générale, chargée d'évaluer et d'améliorer le dispositif de contrôle interne.

Ses principales missions sont :
- De contribuer à l'amélioration du dispositif de contrôle interne, à la maîtrise des risques ;
- De vérifier l'application correcte des procédures, leur adéquation, la séparation correcte des tâches ;
- De vérifier l'application correcte des lois et règlements ;
- De veiller au respect de la législation notamment des obligations fiscales ;
- De contribuer à garantir la fiabilité des informations financières produites et la gestion rationnelle des ressources ;
- D'accompagner la mise en œuvre au sein de TotalEnergies Marketing Sénégal des Programmes Compagnie de Conformité Anti-corruption, Conformité au Droit de la Concurrence, Conformité aux sanctions économiques et au Programme d'intégrité.

Par ailleurs, TotalEnergies Marketing Sénégal est doté d'un comité d'audit composé de 3 membres désignés parmi les administrateurs et n'exerçant pas de responsabilités exécutives dans l'entité.

Le comité d'audit a pour mission :
- De procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise,
- D'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- D'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- D'émettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale.





4

Etats Financiers

Bilan Syscohada au 31 décembre 2025 - 1/2

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE AU 31/12/2025			EXERCICE AU 31/12/2024
			BRUT	AMORT/DEP	NET	NET
AD	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**3**	**3 818 348 107**	**2 412 399 509**	**1 405 948 598**	**1 322 690 463**
AE	Frais de développement et de prospection		0	0	0	0
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		3 246 686 666	2 412 399 509	834 287 157	751 029 022
AG	Fonds commercial et droit au bail		571 661 441		571 661 441	571 661 441
AH	Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	-
AI	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**3**	**109 337 662 074**	**75 890 071 111**	**33 447 590 963**	**32 029 363 148**
AJ	Terrains (1)		3 210 199 299	26 009 535	3 184 189 764	3 200 046 767
AK	Bâtiments (1)		29 057 746 119	14 632 698 252	14 425 047 867	11 762 568 088
AL	Aménagements, agencements et installations		54 810 752 704	44 311 638 200	10 499 114 504	11 137 308 833
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		18 922 264 989	15 341 434 791	3 580 830 198	4 296 045 000
AN	Matériel de transport		3 336 698 963	1 578 290 333	1 758 408 630	1 633 394 460
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3	0	0	0	0
AQ	**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**	**4**	**9 250 847 745**	**507 179 440**	**8 743 668 305**	**9 775 744 075**
AR	Titres de participation		7 171 431 804	501 500 000	6 669 931 804	6 669 931 804
AS	Autres immobilisations financières		2 079 415 941	5 679 440	2 073 736 501	3 105 812 271
AZ	**TOTAL ACTIF IMMOBILISE**		**122 406 857 926**	**78 809 650 060**	**43 597 207 866**	**43 127 797 686**
BA	Actif circulant HAO	5	0	0	0	0
BB	Stocks et encours	6	15 752 631 487	85 662 930	15 666 968 557	20 225 779 644
BG	Créances et emplois assimilés		96 444 128 259	17 877 629 740	78 566 498 519	107 748 388 661
BH	Fournisseurs avances versées	17	1 689 476 283	0	1 689 476 283	1 868 842 618
BI	Clients	7	75 170 930 483	16 089 548 078	59 081 382 405	61 058 780 862
BJ	Autres créances	8	19 583 721 493	1 788 081 662	17 795 639 831	44 820 765 181
BK	**TOTAL ACTIF CIRCULANT**		**112 196 759 746**	**17 963 292 670**	**94 233 467 076**	**127 974 168 305**
BQ	Titres de placement	9	0	0	0	0
BR	Valeurs à encaisser	10	1 546 321 390	0	1 546 321 390	
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	19 020 946 173	0	19 020 946 173	30 205 730 899
BT	**TOTAL TRESORERIE ACTIF**		**20 567 267 563**	**0**	**20 567 267 563**	**30 205 730 899**
BU	Ecart de conversion Actif	12	0		0	0
BZ	**TOTAL GENERAL**		**255 170 885 235**	**96 772 942 730**	**158 397 942 505**	**201 307 696 890**

Bilan Syscohada au 31 décembre 2025 - 2/2

REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE AU 31/12/2025 NET	EXERCICE AU 31/12/2024 NET
CA	**CAPITAL**	**13**	**3 257 770 000**	**3 257 770 000**
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13	0	0
CD	Primes liées au Capital social	14	9 296 750 098	9 296 750 098
CE	Ecart de réévaluation	3e	0	0
CF	Réserves indisponibles	14	651 554 000	651 554 000
CG	Réserves libres	14	1 324 329 564	1 924 329 564
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	0	0
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		6 146 527 096	7 090 811 041
CL	Subventions d'investissement	15	0	0
CM	Provisions réglementées	15	41 679 319	41 679 319
CP	**TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES**		**20 718 610 077**	**22 262 894 022**
DA	Emprunts et Dettes financières	16	2 880 574 708	3 517 426 745
DB	Dettes de location acquisition	16	1 896 418 169	1 774 119 537
DC	Provisions pour risques et charges	16	386 436 182	187 942 720
DD	**TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES**		**5 163 429 059**	**5 479 489 002**
DF	**TOTAL RESSOURCES STABLES**		**25 882 039 136**	**27 742 383 024**
DH	Dettes circulantes HAO	5	0	0
DI	Clients, avances reçues	7	6 899 981 911	6 708 259 848
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	86 912 160 255	117 411 206 503
DK	Dettes fiscales et sociales	18	11 986 513 953	10 276 097 773
DM	Autres Dettes	19	18 717 247 250	11 330 220 612
DN	Provisions pour risques à court terme	19	0	0
DP	**TOTAL PASSIF CIRCULANT**		**124 515 903 369**	**145 725 784 736**
DQ	Banque, crédits d'escompte et de trésorerie	20	0	0
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	8 000 000 000	27 839 529 130
DT	**TOTAL TRESORERIE PASSIF**		**8 000 000 000**	**27 839 529 130**
DV	Ecart de conversion - Passif	12	0	0
DZ	**TOTAL GENERAL**		**158 397 942 505**	**201 307 696 890**

TotalEnergies

Compte de résultat Syscohada 2025

REF	LIBELLES		NOTE	31/12/2025	31/12/2024
TA	Ventes de marchandises **A**	+	21	451 054 166 844	481 006 681 070
RA	Achats de marchandises	-	22	-396 957 047 419	-418 886 625 633
RB	Variation de stock de marchandises	-/+	6	-4 879 968 315	-11 625 160 821
XA	**MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)**			**49 217 151 110**	**50 494 894 616**
TB	Ventes de produits fabriqués **B**	+	21	0	0
TC	Travaux, Services vendus **C**	+	21	0	0
TD	Produits accessoires **D**	+	21	4 154 721 451	3 938 180 361
XB	**CHIFFRES D'AFFAIRES (A+B+C+D)**			**455 208 888 295**	**484 944 861 431**
TE	Production stockée (ou déstockage)	-/+	6		0
TF	Production immobilisée		21		0
TG	Subventions d'exploitation		21		0
TH	Autres produits	+	21	2 017 257 227	2 034 806 097
TI	Transferts de charges d'exploitation	+	12		0
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	-	22		0
RD	Variation de stock de matières premières et fournitures liées	-/+	6		0
RE	Autres achats	-	22	-791 285 675	-979 135 019
RF	Variation de stock d'autres approvisionnements	-/+	6	363 739 839	294 737 735
RG	Transports	-	23	-13 790 371 162	-15 348 073 016
RH	Services extérieurs	-	24	-12 824 151 564	-12 865 228 893
RI	Impôts et taxes	-	25	-2 917 738 409	-2 815 252 137
RJ	Autres charges	-	26	-2 224 278 271	-2 153 601 492
XC	**VALEUR AJOUTEE (XB-RA-RB) +(Somme TE à RJ)**			**23 205 044 546**	**22 601 328 252**
RK	Charges de personnel	-	27	-8 871 612 271	-9 018 369 600
XD	**EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)**			**14 333 432 275**	**13 582 958 652**
TJ	Reprises d'amortissement, provisions et autres dépréciations	+	28		92 000 000
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	-	3C & 28	-6 453 400 330	-6 204 194 171
XE	**RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+RL)**			**7 880 031 945**	**7 470 764 481**
TK	Revenus financiers et assimilés	+	29	2 651 070 795	3 670 979 246
TL	Reprises de provisions et de dépréciations financières	+	28		118 000 000
TM	Transferts de charges financières	+	12		0
RM	Frais financiers et charges assimilées	-	29	-1 387 600 059	-1 934 214 926
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-	3C&28		0
XF	**RESULTAT FINANCIER (Somme TK à RN)**			**1 263 470 736**	**1 854 764 320**
XG	**RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE +XF)**			**9 143 502 681**	**9 325 528 801**
TN	Produits des cessions d'immobilisation	+	3D	66 035 852	540 881 810
TO	Autres produits HAO	+	30		0
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisation	-	3D	-74 563 438	-431 313 570
RP	Autres charges HAO	-	30		0
XH	**RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (Somme TN à RP)**			**-8 527 586**	**109 568 240**
RQ	Participation des travailleurs	-	30	0	0
RS	Impôts sur le résultat	-		-2 988 447 999	-2 344 286 000
XI	**RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)**			**6 146 527 096**	**7 090 811 041**

Tableau des flux de trésorerie 2025

REF	LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024
ZA	**TRÉSORERIE NETTE AU 1ER JANVIER (trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1) A**	**2 366 201 769**	**-29 797 542 889**
	FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)	12 608 455 012	12 975 436 972
FB	-Actif Circulant HAO		0
FC	-Variation de stocks	-4 558 811 087	-11 323 482 005
FD	-Variation des créances	-29 181 890 142	-11 444 295 566
FE	+Variation du passif circulant	-21 209 881 367	9 743 531 829
	Variation du BF liée aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE)	12 530 819 862	32 511 309 400
ZB	**FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (Somme FA à FE) B**	**25 139 274 874**	**45 486 746 372**
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		
FF	-Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	-362 718 877	-377 600 607
FG	-Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	-6 719 835 805	-7 974 196 292
FH	-Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-771 721 376	-1 484 703 173
FI	+Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	66 035 852	540 881 810
FJ	+Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	1 798 117 706	3 775 860 394
ZC	**FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS (Somme FF à FJ) C**	**-5 990 122 500**	**-5 519 757 868**
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres		
FK	+Augmentation de Capital par apports nouveaux		0
FL	+Subventions d'investissement reçus		0
FM	-Prélèvement sur le Capital		0
FN	-Dividendes versés	-7 690 811 041	-7 222 465 295
ZD	**FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES (Somme FK à FN) D**	**-7 690 811 041**	**-7 222 465 295**
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers		
FO	+Emprunts		0
FP	+Autres dettes financières	1 168 154 373	1 183 543 036
FQ	-Remboursements des emprunts et autres dettes financières	-2 425 429 912	-1 764 321 587
ZE	**FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX ÉTRANGERS (Somme FO à FQ) E**	**-1 257 275 539**	**-580 778 551**
ZF	**FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (D+E) F**	**-8 948 086 580**	**-7 803 243 846**
ZG	**VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B+C+F) G**	**10 201 065 794**	**32 163 744 658**
ZH	Trésorerie Nette au 31 décembre (G+A) **H** Contrôle: Trésorerie actif N -Trésorerie passif N N-1: -29797542889	12 567 267 563	2 366 201 769

La nouvelle génération de services qui transforme votre mobilité !



Paiement dématérialisé, fidélité, nouveaux usages... Profitez d'une offre carte TotalEnergies repensée pour vous.

TotalEnergies



N'hésitez pas à nous contacter au 33 864 91 91 • service-client.sn@totalenergies.com

Etats financiers IFRS individuels 2025
Compte de résultat

En Francs CFA			
ETAT DU RÉSULTAT NET	**NOTES**	**31/12/2025**	**31/12/2024**
CHIFFRE D'AFFAIRES	**3**	**455 208 888 295**	**484 944 861 431**
Droits d'accises	3	-77 759 573 868	-58 805 462 557
PRODUITS DES VENTES		**377 449 314 427**	**426 139 398 874**
Achats consommés	4	-324 504 987 702	-372 390 721 181
Services extérieurs	4	-25 306 496 500	-26 826 577 497
Impôts et taxes	4	-2 917 738 409	-2 815 252 137
Charges de personnel	4	-8 871 612 271	-9 016 555 119
Dotation aux amortissements et dépréciations	6	-8 714 585 437	-8 199 500 387
Dotation et reprise aux provisions	6	-204 172 901	30 087 960
Autres produits opérationnels courants	4	2 458 842 094	2 351 325 042
Autres Charges opérationnelles courantes	4	-909 912 877	-1 019 621 181
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		**8 478 650 424**	**8 252 584 374**
Autres produits opérationnels	7	66 035 852	540 881 810
Autres Charges opérationnelles	7	-74 563 438	-431 313 570
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		**8 470 122 838**	**8 362 152 614**
Produits financiers	8	2 651 070 795	3 670 979 246
Charges financières	8	-1 788 679 158	-2 414 739 832
RÉSULTAT FINANCIER		**862 391 637**	**1 256 239 414**
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		**9 332 514 475**	**9 618 392 028**
Charge d'impôt sur le résultat	5	-2 658 157 733	-2 127 097 140
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		**6 674 356 743**	**7 491 294 888**
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION		**205**	**128**
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION		**205**	**128**
ETAT DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Résultat net de l'exercice		**6 674 356 743**	**7 491 294 888**
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL, NETS D'IMPÔT			**0**
RÉSULTAT GLOBAL DE L'ENTREPRISE		**6 674 356 743**	**7 491 294 888**

TotalEnergies

Etats financiers IFRS individuels 2025
Etat de la situation financière 1/2

En Francs CFA			
ACTIFS	**Notes**	**31/12/2025**	**31/12/2024**
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	12	1 405 948 598	1 322 690 463
Immobilisations corporelles	12	31 624 751 743	30 331 538 098
Droits d'usage	12	6 018 796 541	8 191 745 365
Actifs financiers de couverture, non courants	13	8 743 668 305	9 775 744 075
Actifs d'impôts différés	5	5 662 741 426	5 332 451 160
Autres actifs non courants	14	8 398 809 974	9 446 272 598
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I)		**61 854 716 587**	**64 400 441 759**
ACTIFS COURANTS			
Stocks	16	15 666 968 557	20 225 779 644
Créances clients	16	59 155 190 429	61 132 588 886
Autres actifs	16	5 961 941 580	3 454 099 954
Créance d'impôts courants	5	6 477 503 575	34 986 210 333
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	20 567 267 563	30 205 730 899
Actifs détenus en vue de la vente			0
TOTAL ACTIFS COURANTS (II)		**107 828 871 704**	**150 004 409 716**
TOTAL ACTIFS (I) + (II)		**169 683 588 291**	**214 404 851 475**

Etats financiers IFRS individuels 2025
Etat de la Situation financière 2/2

En Francs CFA			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	**NOTES**	**31/12/2025**	**31/12/2024**
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		3 257 770 000	3 257 770 000
Primes		9 296 750 098	9 296 750 098
Réserves		6 916 124 352	7 115 640 505
Résultat net de l'exercice		6 674 356 742	7 491 294 888
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	**11**	**26 145 001 192**	**27 161 455 491**
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières	13	8 104 363 352	5 381 474 864
Autres dettes non courantes	14	2 880 574 708	3 517 426 745
Provisions	15	386 436 182	187 942 720
Passif d'impôts différés	5	30 587 014	30 587 014
TOTAL PASSIFS NON COURANTS (II)		**11 401 961 256**	**9 117 431 343**
PASSIFS COURANTS			
Découverts bancaires	17		21 839 529 130
Dettes fournisseurs	16	86 912 160 255	117 411 206 503
Emprunts et dettes financières	13	6 626 060 309	9 002 943 591
Dettes d'impôts exigibles	5	12 371 339 725	10 579 867 376
Autres dettes courantes	16	25 722 635 730	18 826 916 236
Provisions	15	504 429 824	465 501 804
		0	0
TOTAL PASSIFS COURANTS (III)		**132 136 625 843**	**178 125 964 640**
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I) + (II) + (III)		**169 683 588 291**	**214 404 851 475**

Etats financiers IFRS individuels 2025
Etat des flux de trésorerie individuel

Exercice	31/12/2025	31/12/2024
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION		
Résultat net	6 674 356 742	7 491 294 889
Amortissements et pertes de valeur	3 951 399 194	7 337 770 628
des immobilisations corporelles et incorporelles"		
Provisions et impôts différés	0	-210 000 000
Résultat de cession sur immobilisation corporelles et incorporelles	8 527 586	-109 568 240
VARIATION DU BESOIN EN FONDS EN ROULEMENT	**8 038 650 734**	**33 862 056 438**
(-) Augmentation (diminution) des stocks	4 558 811 087	11 323 482 005
(-) Augmentation (diminution) des créances clients	1 977 398 457	-1 706 848 851
(-) Augmentation (diminution) des autres créances	26 154 992 472	12 778 585 726
(+) Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	-30 499 046 248	10 608 726 141
(+) Augmentation (diminution)des dettes fiscales et sociales	1 710 416 180	-3 871 097 875
(+) Augmentation (diminution) des autres dettes	4 136 078 786	4 729 209 292
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	0	
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	**18 672 934 255**	**48 371 553 715**
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		
(-)Investissements corporels et incorporels	-2 282 590 552	-12 197 279 005
(-)Augmentation des prêts non courants	-771 721 376	-1 484 703 173
Investissements	-3 054 311 928	-13 681 982 178
(+)Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	66 035 852	540 881 810
(+)Remboursement de prêts non courants	1 798 117 706	3 775 860 394
Désinvestissements	1 864 153 558	4 316 742 204
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	**-1 190 158 370**	**-9 365 239 974**
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		
(-) Dividendes payés	-7 690 811 041	-7 222 465 295
Émission nette d'emprunts non courants ICNE	-197 132 578	176 677 112
(+)Autres dettes financières non courantes	3 031 663 440	1 967 540 687
(-) Remboursement de dettes financiéres	-2 425 429 912	-1 764 321 587
Variation des dettes financières courantes SPOT	2 000 000 000	-34 000 000 000
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	**-5 281 710 091**	**-40 842 569 083**
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	**12 201 065 794**	**-1 836 255 342**
Trésorerie en début de période	8 366 201 769	10 202 457 111
TRÉSORERIE À FIN DE PÉRIODE	**20 567 267 563**	**8 366 201 769**

Etats financiers IFRS individuels 2025
Etats de la variation des capitaux propres

En Francs CFA						
Variation des capitaux propres	**Actions émises**		**Capital Social**	**Réserves liées au capital**	**Autres réserves et résultat**	**Capitaux propres**
	Nombre	**Montant**				
AU 31 décembre 2023	**32 577 700**	**100**	**3 257 770 000**	**9 296 750 098**	**14 338 105 800**	**26 892 625 898**
Ajustement sur les capitaux propres				0		
			3 257 770 000	**9 296 750 098**	**14 338 105 800**	**26 892 625 898**
Résultat global 2024					7 491 294 888	7 491 294 888
Dividendes					-7 222 465 295	-7 222 465 295
Autres éléments						
AU 31 DECEMBRE 2024			**3 257 770 000**	**9 296 750 098**	**14 606 935 393**	**27 161 455 491**
Résultat global 2025					6 674 356 742	6 674 356 742
Dividendes					-7 690 811 041	-7 690 811 041
Autres éléments					0	0
AU 31 DECEMBRE 2025			**3 257 770 000**	**9 296 750 098**	**13 590 481 094**	**26 145 001 192**

Etats financiers IFRS consolidés 2025
Compte de résultat

En francs CFA			
ETAT DU RÉSULTAT NET	**Notes**	**Au 31/12/2025**	**31/12/2024**
CHIFFRE D'AFFAIRES	**3**	**455 208 888 295**	**484 944 861 431**
Droits d'accises	3	-77 759 573 868	-58 805 462 557
PRODUITS DES VENTES		**377 449 314 427**	**426 139 398 874**
Achats consommés	4	-324 504 987 702	-372 390 721 181
Services extérieurs	4	-25 306 496 500	-26 826 577 497
Impôts et taxes	4	-2 694 618 325	-2 491 690 644
Charges de personnel	4	-8 871 612 271	-9 016 555 119
Dotation aux amortissements et dépréciations	6	-8 714 585 437	-8 199 500 387
Dotation et reprise aux provisions	6	-204 172 901	30 087 960
Autres produits opérationnels courants	4	2 458 842 094	2 351 325 042
Autres Charges opérationnelles courantes	4	-909 912 877	-1 019 621 181
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		**8 701 770 508**	**8 576 145 867**
Autres produits opérationnels	7	66 035 852	540 881 810
Autres Charges opérationnelles	7	-74 563 438	-431 313 570
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		**8 693 242 922**	**8 685 714 107**
Produits financiers	8	419 869 952	435 364 319
Charges financières	8	-1 788 679 158	-2 414 739 832
RÉSULTAT FINANCIER		**-1 368 809 206**	**-1 979 375 513**
QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		**2 112 300 780**	**2 561 127 065**
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		**9 436 734 497**	**9 267 465 659**
Charge d'impôt sur le résultat	5	-2 658 157 733	-2 127 097 140
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		**6 778 576 764**	**7 140 368 519**
- Part du groupe		4 666 275 983	4 579 241 454
- Part des intérêt minoritaires		2 112 300 780	2 561 127 065
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	**10**	**208**	**219**
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	**10**	**208**	**219**
ETAT DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Résultat net de l'exercice		6 778 576 764	7 140 368 519
RÉSULTAT GLOBAL		**6 778 576 764**	**7 140 368 519**

Etats financiers IFRS consolidés 2025
Etat consolidé de la situation financière 1/2

En francs CFA			
ACTIFS	**Notes**	**31/12/2025**	**31/12/2024**
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	12	1 405 948 598	1 322 690 463
Immobilisations corporelles	12	31 624 751 743	30 331 538 098
Droits d'usage	12	6 018 796 541	8 191 745 365
Participations dans les entités mises en équivalence		8 646 024 097	8 912 954 402
Actifs financiers de couverture ,non courants		2 191 736 501	3 223 812 271
Actifs d'impôts différés	5	5 662 741 426	5 332 451 160
Autres actifs non courants	14	8 398 809 974	8 096 272 598
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I)		**63 948 808 881**	**65 411 464 357**
ACTIFS COURANTS			
Stocks	16	15 666 968 557	20 225 779 643
Créances clients	16	59 155 190 429	61 132 588 886
Autres actifs	16	5 961 941 580	4 804 099 954
Créance d'impôts courants	5	6 477 503 575	34 986 210 333
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	20 567 267 563	30 205 730 899
Actifs détenus en vue de la vente			0
TOTAL ACTIFS COURANTS (II)		**107 828 871 704**	**151 354 409 715**
TOTAL ACTIFS (I) + (II)		**171 777 680 585**	**216 765 874 072**

Etats financiers IFRS consolidés 2025
Etat consolidé de la situation financière 2/2

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		3 257 770 000	3 257 770 000
Primes		9 296 750 098	9 296 750 098
Réserves		8 674 205 112	9 777 693 939
Résultat net de l'exercice		4 666 275 983	4 579 241 454
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	**11**	**25 895 001 192**	**26 911 455 491**
Participations ne donnant pas le contrôle - Réserves		231 791 513	49 895 532
Participations ne donnant pas le contrôle - Résultat		2 112 300 780	2 561 127 065
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)		**28 239 093 485**	**29 522 478 089**
PASSIF NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières	13	8 104 363 352	5 381 474 864
Autres dettes non courantes	14	2 880 574 708	3 517 426 745
Provisions	15	386 436 182	187 942 720
Passif d'impôts différés	5	30 587 014	30 587 014
TOTAL PASSIF NON COURANTS (II)		**11 401 961 256**	**9 117 431 343**
PASSIF COURANTS			
Découverts bancaires	17	-	21 839 529 130
Dettes fournisseurs	16	86 912 160 255	117 411 206 503
Emprunts et dettes financières	13	6 626 060 309	9 002 943 591
Dettes d'impôts exigibles	5	12 371 339 725	10 579 867 376
Autres dettes courantes	16	25 722 635 730	18 826 916 236
Produits différés		-	
Provisions	15	504 429 824	465 501 804
Passifs détenus en vue de la vente		-	-
TOTAL PASSIFS COURANTS (III)		**132 136 625 843**	**178 125 964 640**
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I) + (II) + (III)		**171 777 680 585**	**216 765 874 072**

Etats financiers IFRS consolidés 2025
Etat consolidé de la variation des capitaux propres

En Francs CFA						
Variation des capitaux propres (en FCFA)	**Actions émises**		**Capital Social**	**Réserves liées au capital**	**Autres réserves et résultat**	**Capitaux propres**
	Nombre	**Montant**				
AU 31 décembre 2023	**32 577 700**	**100**	**3 257 770 000**	**9 296 750 098**	**17 373 616 260**	**29 928 136 358**
Ajustement sur les capitaux propres				0		
AU 31 décembre 2023			**3 257 770 000**	**9 296 750 098**	**17 373 616 260**	**29 928 136 358**
Résultat global 2024					7 140 368 519	7 140 368 519
Dividendes					-7 222 465 295	-7 222 465 295
Autres éléments					-323 561 493	-323 561 493
AU 31 décembre 2024			**3 257 770 000**	**9 296 750 098**	**16 967 957 991**	**29 522 478 089**
Résultat global 2025					6 778 576 764	7 140 368 519
Dividendes					-7 690 811 041	-7 222 465 295
Autres éléments					-1 201 287 830	-1 201 287 830
AU 31 décembre 2025			**3 257 770 000**	**9 296 750 098**	**14 854 435 884**	**28 239 093 483**

Etats financiers IFRS consolidés 2025
Etat des flux de trésorerie consolidé

Exercice	31/12/2025	31/12/2024
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION		
Résultat net	6 778 576 762	7 140 368 520
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	3 951 399 194	7 337 770 628
Provisions et impôts différés	0	-210 000 000
Résultat de cession sur immobilisation corporelle et incorporelles	8 527 586	-109 568 240
VARIATION DU BESOIN EN FONDS EN ROULEMENT	**7 934 430 713**	**34 212 982 807**
(-) Augmentation (diminution) des stocks	4 558 811 087	11 323 482 005
(-)Augmentation (diminution) des créances clients	1 977 398 457	-1 706 848 851
(-)Augmentation (diminution) des autres créances	26 154 992 472	12 778 585 726
(+)Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	-30 499 046 248	10 608 726 141
(+)Augmentation (diminution)des dettes fiscales et sociales	1 710 416 180	-3 871 097 875
(+)Augmentation (diminution) des autres dettes	4 136 078 786	4 729 209 292
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	-104 220 021	350 926 369
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	**18 672 934 255**	**48 371 553 715**
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		
(-)Investissements corporels et incorporels	-2 282 590 552	-12 197 279 005
(-)Augmentation des prêts non courants	-771 721 376	-1 484 703 173
Investissements	-3 054 311 928	-13 681 982 178
(+)Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	66 035 852	540 881 810
(+)Remboursement de prêts non courants	1 798 117 706	3 775 860 394
Désinvestissements	1 864 153 558 8	4 316 742 204
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	**-1 190 158 370**	**-9 365 239 974**
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		
(-) Dividendes payés	-7 690 811 041	-7 222 465 295
Émission nette d'emprunts non courants ICNE	-197 132 578	176 677 112
(+)Autres dettes financières non courantes	3 031 663 440	1 967 540 687
(-) Remboursement de dettes financiéres	-2 425 429 912	-1 764 321 587
Variation des dettes financières courantes SPOT	2 000 000 000 0	-34 000 000 000
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	**-5 281 710 091**	**-40 842 569 083**
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	**12 201 065 794**	**-1 836 255 342**
Trésorerie en début de période	8 366 201 769	10 202 457 111
TRÉSORERIE À FIN DE PÉRIODE	**20 567 267 563**	**8 366 201 769**

TotalEnergies


TotalEnergies



5

Rapports des Commissaires aux Comptes

Rapport général et rapports spéciaux des commissaires aux comptes

Rapport général des commissaires aux comptes
Etats financiers annuels - Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de TotalEnergies Marketing Sénégal S.A. comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes au 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables de l' Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) de l'IAASB conformément au Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société, conformément au Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Créance sur l'état lié au système du prix parité réponses apportées lors de notre audit importation (PPI)

Comme spécifié dans les commentaires de la note 8, les prix et la marge des distributeurs sont fixés par l'Etat du Sénégal à travers la structure des prix des produits pétroliers. Il existe un système de prix plafond basé sur les principes de parité à l'importation. Ainsi, le Prix Parité Importation (PPI) se compose de trois éléments (voir note 8 des états financiers) :

- le prix FOB Méditerranée dont la révision s'effectue toutes les quatre semaines,
- le fret maritime, dont la révision du taux s'effectue toutes les quatre semaines,
- les frais annexes.

Ce PPI fait partie intégrante de la structure du prix des produits pétroliers.

Lorsque les distributeurs procèdent eux-mêmes à des importations de produits pétroliers, il peut survenir des écarts sur le PPI très significatifs correspondant à des pertes de marge par rapport aux prix fixés par l'Etat à l'intérieur du territoire sénégalais.

L'Etat est tenu de rembourser les pertes commerciales résultant des écarts sur PPI via le Fonds de Soutien au Secteur de l'Energie (FSE) après leur validation par la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CSRE).

Nous avons estimé que les créances sur l'Etat résultant des écarts sur PPI constituent un point clé de notre audit pour les raisons suivantes :

- la procédure de collecte et la justification des créances auprès de la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CSRE) est lourde et complexe,
- les créances résultantes s'élèvent à FCFA 5.382 millions à la clôture de l'exercice,
- des lenteurs importantes existent dans la procédure de remboursement de ce type de créances par l'Etat.

Nous avons pris connaissance du processus lié à l'octroi de la licence d'importation de produits pétroliers par l'Etat du Sénégal et du processus d'importation de produits pétroliers par TotalEnergies Marketing Sénégal.

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons notamment procédé à :

- l'identification des principaux contrôles mis en place par TotalEnergies Marketing Sénégal et pertinents pour notre audit, y compris les contrôles sur le processus de passation des marchés et d'approvisionnement ;
- la vérification par sondage de l'existence et de la conformité des documents d'importation : connaissement, certificat de quantité, certificat d'origine, état de déchargement, rapport de déchargement de l'expert agréé, et bordereau de confirmation de la cargaison .

Nous avons également :

- évalué la cohérence d'ensemble des différents documents d'expédition (quantités et valeur) ;
- recalculé tous les écarts sur PPI ;
- revu la conformité des demandes de paiement établies par TotalEnergies Marketing Sénégal adressées et déposées à la CRSE pour validation ;
- analysé les lettres de validation des demandes de remboursements par la CRSE et les lettres de transmission des dossiers de demande de paiement au Ministre du Pétrole et des Energies par la CRSE ;
- en cas de paiement, vérifier la réception du virement dans les comptes bancaires de TotalEnergies Marketing Sénégal.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers

Les comptes annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 22 avril 2026 sur la base des éléments disponibles à cette date.

TotalEnergies

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux règles et méthodes comptables de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes applicables et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière.

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation.

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthique pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les mesures de sauvegarde connexes.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Vérifications et informations spécifiques

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers, et des autres informations 1.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi et les règlements, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Dakar, le 1er juin 2026

Les Commissaires aux comptes

FIDECA



Oumar SAMBE
Associé

RACINE
MEMBRE D'ERITEDGE

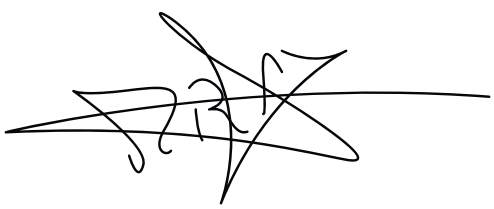

Makha SY
Associé

TotalEnergies



Cuisinez au gaz, vivez mieux !

Choisissez la bouteille de gaz TotalEnergies :

- Un remplissage optimal pour cuisiner plus longtemps
- Une cuisson plus propre et saine

TotalEnergies



En comparaison à la combustion du charbon et du bois pour des appareils de cuisson courants, retrouvez plus d'informations sur https://totalenergies.com/fr/actualites/actualites/developpement-clean-cooking-sante-climat et sur www.totalenergies.sn

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions ci-après, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

TotalEnergies

1. Contrat de service entre TotalEnergies Marketing Sénégal SA et TotalEnergies Marketing & Services

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA TotalEnergies Marketing & Services SA
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	Le contrat de prestations de service d'assistance définit les conditions dans lesquelles TotalEnergies Marketing Sénégal fournira à TotalEnergies Marketing & Services, des services dans le domaine des ressources humaines (les « Services »), y compris les conditions de facturation de ces services (conformément aux Principes de l'OCDE sur la détermination des prix en ce qui concerne les transactions intragroupe). Le contrat prend effet rétroactivement à compter du 1er septembre 2019 (« Date d'Entrée en Vigueur») et reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020. Le Contrat sera alors automatiquement renouvelé pour des périodes ultérieures d'un (1) an chacune, sauf s'il est résilié par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis écrit par lettre recommandée au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils avant la fin de chaque année contractuelle.
Modalités et rémunération	En contrepartie des Services fournis, TotalEnergies Marketing & Services paiera à TotalEnergies Marketing Sénégal tous ses frais de fonctionnement comme indiqué ci-dessous. Les coûts utilisés pour le calcul de la rémunération sont les coûts encourus et supportés par TotalEnergies Marketing Sénégal SA dans le cadre de la fourniture des Services. A) La base des coûts comprend les éléments suivants : les coûts internes, y compris les coûts de personnel (salaires et charges sociales) et les charges indirectes de personnel; et les coûts externes, y compris les coûts de tout prestataire de services externe engagé spécifiquement dans le but de fournir les services (par exemple, les honoraires et indemnités externes, le loyer des bureaux, les frais de traitement des données, etc.). B) Une majoration de 5% (cinq pour cent) est ajoutée au montant des frais de personnel décrits ci-dessus. Aucune majoration n'est appliquée aux autres coûts. Au 31 décembre 2025, un montant de FCFA 138.057.800 hors taxes a été facturé par TotalEnergies Marketing Sénégal au titre de ce contrat.

2. Contrat de service entre TotalEnergies Marketing Sénégal SA et TotalEnergies Global Services Bucarest (TGSB)

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA TotalEnergies Global Services Bucarest (TGSB)
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions opérationnels et financiers dans lesquelles TGSB traite au profit de TotalEnergies Marketing Sénégal des activités transactionnelles dans le domaine financier en conformité à la fois avec la règlementation comptable et fiscale du Sénégal et avec les normes et règles de contrôle interne de la compagnie TotalEnergies. TotalEnergies Marketing Sénégal conserve la pleine responsabilité des informations financières et décisions (notamment des décisions comptables) prises concernant son activité, il s'engage sur la sincérité des comptes (évaluation des risques et provisions notamment) et signe la lettre d'affirmation à destination des Commissaires aux Comptes. La facturation de TGSB est basée sur le catalogue de services présenté dans le « Catalogue de services». Ce catalogue de services se rapporte à la valorisation des Services est fixée dans le Catalogue de prix mis à disposition du Client soit sur support papier soit en ligne. Le présent Contrat prend effet le 1er janvier 2020 et demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020. A son échéance il sera prorogé automatiquement par périodes successives de deux (2) ans, sauf s'il est résilié par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis adressé à l'autre Partie par lettre recommandée au plus tard le 31 décembre de l'année N pour une rupture à l'issue de la production des comptes au 31 décembre N+1, sauf accord différent des Parties sur un délai plus court.
Modalités et rémunération	Au 31 décembre 2025, un montant de FCFA 554 712 895 hors taxes a été comptabilisé en charge par TotalEnergies Marketing Sénégal au titre de ce contrat.

3. Contrat d'assistance technique et administrative avec la SMCADY

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA SMCADY SA
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	Il s'agit d'un contrat signé le 02 novembre 2018 entre TotalEnergies Marketing Sénégal SA et la SMCADY avec effet rétroactif au 1er avril 2018 et pour une durée de trois (3) années, dans le cadre de la gestion tournante de la SMCADY. L'objet de la présente convention est de définir les conditions et modalités selon lesquelles TotalEnergies Marketing Sénégal fournit à la SMCADY des prestations de nature technique et administrative courantes ou ponctuelles.
Modalités et rémunération	La rémunération des prestations courantes est fixée à un montant forfaitaire annuel de FCFA 40 millions. Ce montant inclut tous les frais supportés par TotalEnergies Marketing Sénégal dans le cadre de l'exécution du contrat sauf lorsque ces frais sont relatifs à une prestation ponctuelle. Aussi, SMCADY prendra en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance relatifs à la participation par son personnel et le personnel de ses fournisseurs participant sur sa demande, aux stages organisés par TotalEnergies Marketing Sénégal. La facturation est trimestrielle au prorata. Pour les prestations ponctuelles, TotalEnergies Marketing Sénégal devra soumettre à l'acception de la SMCADY une proposition technique et financière, étant entendu que pour les prestataires extérieurs à l'assistance, les coûts seront refacturés tels quels « at cost » à la SMCADY. Les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance supportés par TotalEnergies Marketing Sénégal à l'occasion de la réalisation des prestations ponctuelles seront facturés en sus. La facturation intervient dans les 10 jours suivant l'achèvement des prestations. Ce contrat n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2025.

4. Contrat de service entre TotalEnergies Marketing Sénégal SA et TotalEnergies Global Human Resources Services (TGRHS)

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA TotalEnergies Global Human Resources Services (TGHRS)
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions opérationnels, financiers et juridiques applicables pour la mise à disposition par TGHRS des Services décrits ci-dessous au profit de TotalEnergies Marketing Sénégal. • des Services OSP (Offre de Services Partagés), issus de l'offre globale et mutualisée de services pour les sociétés de la compagnie TotalEnergies. Ils donneront lieu à une commande préalable de la part du Client ; • des Services OSS (Offre de Services Spécifiques) convenus entre les Parties et non mutualisés. Sur demande de Services Spécifiques du Client, le Prestataire soumettra préalablement une offre de service spécifique accompagnée d'un devis qui une fois accepté, donnera lieu à une Commande Client. Les Commandes Client sont établies au moment de la période budgétaire de manière globale pour les Services OSP. Les commandes Client pour les services OSS sont établies également au moment de la période budgétaire, par service commandé. Des Commandes Client complémentaires pour les Services OSP et OSS pourront être établies en cours d'année dans le cas où de nouveaux Services seraient proposés par le Prestataire et souscrits par le Client ou sollicités par le Client auprès du Prestataire Le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2017 pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2019. A l'issue de cette période, il sera prorogé tacitement par périodes successives de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier simple en cas d'accord préalable de l'autre Partie, six mois avant la fin de l'échéance en cours.
Modalités et rémunération	Ce contrat n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2025.

5. Contrat de service entre TotalEnergies Marketing Sénégal SA et TotalEnergies Learning Solutions (TLS)

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA TotalEnergies Learning Solutions (TLS)
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions opérationnels, financiers et juridiques applicables pour la mise à disposition par TLS des services décrits ci-dessous au profit de TotalEnergies Marketing Sénégal. • des Services OSP (Offre de Services Partagés), issus de l'offre globale et mutualisée de services pour les sociétés de la compagnie TotalEnergies. Ils donneront lieu à une commande préalable de la part du Client ; • des Services OSS (Offre de Services Spécifiques) convenus entre les Parties et non mutualisés. Sur demande de Services Spécifiques du Client, le Prestataire soumettra préalablement une offre de service spécifique accompagnée d'un devis qui une fois accepté, donnera lieu à une Commande Client. Les Commandes Client sont établies au moment de la période budgétaire de manière globale pour les Services OSP. Les commandes Client pour les services OSS sont établies également au moment de la période budgétaire, par service commandé. Des Commandes Client complémentaires pour les Services OSP et OSS pourront être établies en cours d'année dans le cas où de nouveaux Services seraient proposés par le Prestataire et souscrits par le Client ou sollicités par le Client auprès du Prestataire. Le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2017 pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2019. A l'issue de cette période, il sera prorogé tacitement par périodes successives de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier simple en cas d'accord préalable de l'autre Partie, six mois avant la fin de l'échéance en cours.
Modalités et rémunération	Au 31 décembre 2025, un montant de FCFA 79.797.360 hors taxes a été facturé à Total Sénégal au titre de cette convention.

6. Contrat de service entre TotalEnergies Marketing Sénégal SA et TotalEnergies Global Procurement (TGP)

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA TotalEnergies Global Procurement (TGP)
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions opérationnels, financiers et juridiques applicables pour la mise à disposition par TGP de services en matière d'achat au profit de TotalEnergies Marketing Sénégal. Il s'agit: • des Services OSP (Offre de Services Partagés), issus de l'offre globale et mutualisée de services pour les sociétés de la compagnie TotalEnergies. Ils donneront lieu à une commande préalable de la part du Client ; • des Services OSS (Offre de Services Spécifiques) convenus entre les Parties et non mutualisés. Sur demande de Services Spécifiques du Client, le Prestataire soumettra préalablement une offre de service spécifique accompagnée d'un devis qui une fois accepté, donnera lieu à une Commande Client. Les Commandes Client sont établies au moment de la période budgétaire de manière globale pour les Services OSP. Les commandes Client pour les services OSS sont établies également au moment de la période budgétaire, par service commandé. Des Commandes Client complémentaires pour les Services OSP et OSS pourront être établies en cours d'année dans le cas où de nouveaux Services seraient proposés par le Prestataire et souscrits par le Client ou sollicités par le Client auprès du Prestataire. Le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2017 pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2019. A l'issue de cette période, il sera prorogé tacitement par périodes successives de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier simple en cas d'accord préalable de l'autre Partie, six mois avant la fin de l'échéance en cours.
Modalités et rémunération	Au 31 décembre 2025, un montant de FCFA 191.779.221 hors taxes a été facturé à TotalEnergies Marketing Sénégal SA au titre de cette convention.

7. Convention de services entre TotalEnergies Marketing Sénégal SA et TotalEnergies marketing services, direction des systèmes d'information (DSI MS)

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA TotalEnergies Marketing Services, Direction des Systèmes d'information (DSI MS)
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	Cette convention a pour objet de décrire les dispositions opérationnelles qui sont mises en œuvre conjointement par TotalEnergies Marketing Sénégal et la DSI MS, qui agit en tant que fournisseur pour assurer la réalisation des prestations telles que définies dans les Offres de Services Produits (OSP). Il s'agit d'une mise à disposition des systèmes d'information avec maintenance et support sur les solutions déployées par TotalEnergies Marketing Services et autres services IT. Le contrat entre en vigueur rétroactivement à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de 5 ans. A son échéance, elle ne sera pas renouvelée par tacite reconduction. Les parties doivent se rapprocher pour décider ensemble de son renouvellement.
Modalités et rémunération	La facturation se fait sur une base mensuelle en fonction des interventions, des services et des coûts associés tels que définis dans le catalogue d'offre de service figurant dans la convention. Au 31 décembre 2025, un montant de FCFA 1.330.626.240 hors taxes a été facturé à TotalEnergies Marketing Sénégal SA au titre de cette convention.

8. Convention de sous-location d'un réservoir de stockage de produits pétroliers entre TotalEnergies Marketing Sénégal SA et SENSTOCKSA

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA Société Sénégalaise de Stockage S.A. (Senstock SA)
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles TotalEnergies Marketing Sénégal SA, qui bénéficie d'un droit d'usage sur un réservoir stockage d'hydrocarbures, sis au môle 8 du Port de Dakar, en vertu d'un contrat de location la liant avec la Compagnie Sucrière Sénégalaise en date du 31 août 2017, donne en sous-location ledit réservoir à Senstock. La convention est consentie et acceptée pour une durée de trois ans. Elle est entrée en vigueur rétroactivement à compter du 1er septembre 2017. Elle est renouvelable automatiquement une fois pour la même durée sauf dénonciation par l'une des parties sous réserve d'un préavis de six (6) mois transmis par lettre contre décharge. Le renouvellement du contrat est subordonné à la conclusion d'un contrat ou au renouvellement de la relation entre le Bailleur et le Propriétaire. Au terme de la période de renouvellement, les parties se retrouveront pour discuter des nouvelles conditions si le preneur souhaite prolonger la location.
Modalités et rémunération	Le montant du loyer qui est fixé à FCFA 360 millions hors taxes par an est payable d'avance par tranche trimestrielle dès réception de la facture du bailleur. Pour l'année de signature, le loyer est calculé au prorata temporis de la date de prise d'effet du présent contrat. Au 31 décembre 2025, TotalEnergies Marketing Sénégal SA a facturé à Senstock un montant de FCFA 360.000.000 hors taxes au titre de cette convention

9. Contrat de donation au profit de la fondation d'utilité publique TotalEnergies Sénégal

Co-contractants	Fondation TotalEnergies Sénégal TotalEnergies Marketing Sénégal SA
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	Ce contrat qui a été signé le 3 juin 2014 fixe les modalités et conditions dans lesquelles TotalEnergies Marketing Sénégal s'engage à effectuer des donations au profit de la Fondation TotalEnergies Sénégal pour lui permettre de disposer de fonds destinés à ses activités d'utilité publique. Les fonds versés sont destinés exclusivement à financer les activités du bénéficiaire conformément aux statuts de la Fondation. Il prend effet à compter de sa date de signature, pour une durée indéterminée et régit rétroactivement les donations faites à la Fondation d'Utilité Publique depuis sa création. Il sera résilié de plein droit en cas de dissolution de la Fondation ou en cas de perte par la Fondation de son statut de Fondation d'Utilité Publique.
Modalités et rémunération	TotalEnergies Marketing Sénégal informera chaque année la Fondation TotalEnergies Sénégal du montant de l'enveloppe financière qu'il lui allouera au titre de la donation de ladite année. En cas de modification de l'enveloppe financière allouée, TotalEnergies Marketing Sénégal en informera la Fondation TotalEnergies Sénégal par écrit. La donation pourra au besoin inclure la prise en charge directement ou indirectement de certains besoins de la Fondation notamment par des donations en nature et/ou en services. Au 31 décembre 2025, un montant de FCFA 150.000.000 hors taxes a été comptabilisé au titre de cette convention.

10. Contrat d'assistance générale entre TotalEnergies Marketing Sénégal et la Fondation d'utilité publique TotalEnergies Sénégal

Co-contractants	Fondation TotalEnergies Sénégal TotalEnergies Marketing Sénégal SA
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	Le présent contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles TotalEnergies Marketing Sénégal SA fournira à la Fondation TotalEnergies Sénégal une assistance générale dans son fonctionnement et dans l'accomplissement de sa mission notamment en lui fournissant les supports matériels et ressources humaines correspondants. L'assistance inclut l'accompagnement dans les domaines suivants : • Juridique • Achats de biens et services • Ressources humaines Sécurité • RSE • Administration et Finances Le contrat prend rétroactivement effet à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de trois (03) ans et se terminera donc le 31 décembre 2023.
Modalités et rémunération	La facturation se fait sur une base mensuelle en fonction des interventions, des services et des coûts associés tels que définis dans le catalogue d'offre de service figurant dans la convention. Au 31 décembre 2024, un montant de FCFA 1.146.166.134 hors taxes a été facturé à TotalEnergies Marketing Sénégal SA au titre de cette convention.

11. Contrat d'assistance générale avec TotalEnergies Marketing Afrique

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Afrique - TEMA (ex-TOM) TotalEnergies Marketing Sénégal SA
Administrateurs concernés	TotalEnergies Marketing Afrique représentée par JEAN LASBORDES Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	Cette convention a été signée le 18 mai 2010 avec effet rétroactif au 1er janvier 2010. Elle annule et remplace la convention d'assistance générale signée le 1er janvier 2002. Elle fixe les modalités et conditions dans lesquelles les services indirects sont fournis à TotalEnergies Marketing Sénégal par TotalEnergies Marketing Afrique.
Modalités et rémunération	Il est procédé à l'allocation, à TotalEnergies Marketing Sénégal, d'une quote-part de la base de coûts représentative du bénéfice que celle-ci retire des services indirects rendus par TotalEnergies Marketing Afrique. Une marge de 5% calculée sur le montant des coûts internes attribués à TotalEnergies Marketing Sénégal est ajoutée à la quote-part des coûts qui lui sont alloués. La rémunération est faite selon les modalités suivantes : • une première facture au cours du mois de juin de l'année N, établie sur la base des coûts budgétés de l'exercice Net à hauteur de 50% de ces coûts ; • une deuxième facture au cours du mois de novembre de l'année N, établie sur la base des prévisions de clôture de l'exercice en cours déduction faite du montant facturé en juin ; • le cas échéant, une troisième facture de régularisations au mois de mars de l'année n+1 sur la base des coûts réels de l'année N. Pour l'exercice 2025 le montant facturé par TotalEnergies Marketing Afrique à TotalEnergies Marketing Sénégal SA au titre de cette convention s'élève à FCFA 2.132.560.072 hors taxes.

12. Contrat de prestation de services de conseil et d'assistance avec TotalEnergies Marketing Afrique

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Afrique - TEMA (ex-TOM) TotalEnergies Marketing Sénégal SA
Administrateurs concernés	TotalEnergies Marketing Afrique représentée par JEAN LASBORDES Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	Cette convention a été signée le 8 janvier 2015. Elle a pour objet de décrire et préciser les conditions et modalités selon lesquelles TotalEnergies Marketing Sénégal SA fournit à TotalEnergies Marketing Afrique des prestations de conseil et d'assistance en particulier en matière de : • Hygiène, sécurité, environnement, qualité (HSEQ), • Logistique, • Marketing et commerce, • Ressources Humaines, • Gouvernance/ Contrôle interne, • Informatique. Ces prestations consistent pour TotalEnergies Marketing Sénégal SA à formuler des conseils à TotalEnergies Marketing Afrique dans le cadre d'une obligation de moyens.
Modalités et rémunération	La rémunération des prestations rendues correspond à l'ensemble des coûts réels supportés par TotalEnergies Marketing Sénégal augmenté d'une marge calculée sur une partie des coûts conformément à la méthode du prix de revient majoré. Les coûts supportés incluent les composantes suivantes : • Coûts internes : frais de personnel et charges sociales (les « coûts internes »), • Coûts externes : coûts des services extérieurs spécifiquement engagés dans le but de rendre les prestations à TotalEnergies Marketing Afrique (exemple : frais divers, honoraires et prestations extérieures, loyers, frais informatiques, frais de mission). Une marge de 5% calculée sur le montant des coûts internes est ajoutée aux coûts. Aucune marge n'est appliquée aux coûts externes. Tous les autres coûts supplémentaires supportés par TotalEnergies Marketing Sénégal dans le cadre de l'exécution du contrat sont facturés en sus sur présentation des documents et justificatifs. Ces coûts seront facturés « At cost ». La facturation est faite trimestriellement. Pour l'exercice 2025, le montant facturé par TotalEnergies Marketing Sénégal SA à TotalEnergies Marketing Afrique au titre de cette convention s'élève à FCFA 438.987.084 hors taxes.

13. Convention d'assistance avec la Compagnie Sénégalaise de Lubrifiant (CSL)

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA Compagnie Sénégalaise Des Lubrifiants (CSL)
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	Cette convention signée le 17 novembre 1989, fixe les modalités et conditions d'une assistance sous forme de mise à disposition de personnel d'encadrement chargé d'assister la CSL dans ses relations avec les administrations et les organismes professionnels, de superviser la gestion administrative et comptable et d'apporter un appui aux relations commerciales. Un avenant signé en 2016, porte le montant de FCFA 24 millions HT à FCFA 100 millions HT.
Modalités et rémunération	TotalEnergies Marketing Sénégal SA est rémunérée suivant un forfait annuel révisable au 1er janvier de chaque année, d'accord parties. Pour l'exercice 2025, le montant facturé par TotalEnergies Marketing Sénégal SA à la CSL au titre de cette convention s'élève à FCFA 100.000.000 hors taxes.

14. Contrat de service entre TotalEnergies Marketing Sénégal SA et TotalEnergies Renewables Development Middle East Dubaï

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA TotalEnergies Renewables Development Middle East Dubaï
Administrateurs concernés	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions, financiers et juridiques applicables entre les parties pour les prestations de services décrites ci-dessous : • Finances • Administratif • Ressources Humaines • Informatique Le présent accord entrera en vigueur à la date d'entrée en vigueur (01-Janv 2024) et restera pleinement en vigueur pendant une période d'un (1) an (la « durée initiale »), à moins qu'il ne soit résilié plus tôt conformément à ses termes. À l'expiration de la durée initiale, le présent accord sera automatiquement renouvelé pour des périodes supplémentaires d'un (1) an chacune (chacune de ces périodes d'un (1) an, une « durée prolongée »), à moins qu'une partie n'envoie un avis écrit à l'autre partie de non-renouvellement au moins trente (30) jours calendaires avant la fin de la durée initiale ou la fin de la durée prolongée concernée. Les Parties reconnaissent que chacune des Parties aura le droit, à son entière discrétion, de refuser de prolonger la durée du Contrat.
Modalités et rémunération	Les frais de service seront établis sur la base des coûts complets et couvriront les coûts internes (coûts de personnel et charges sociales) engagés et supportés par le prestataire. Une majoration de 5% est appliquée sur ces coûts internes. Les frais accessoires et dépenses remboursables comprennent les frais raisonnables de déplacement et d'hébergement, les frais directement engagés par le prestataire dans le cadre de la fourniture des Services, sous réserve de la volonté du Client et des politiques internes applicables. Les frais et dépenses accessoires sont remboursables à prix coûtant. Au 31 décembre 2025, un montant de FCFA 269.793.357 hors taxes a été facturé par TotalEnergies Marketing Sénégal au titre de ce contrat.

15. Contrat de service entre TotalEnergies Marketing Sénégal SA et TotalEnergies Renewable SAS

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA TotalEnergies Renewables SAS
Administrateur concerné	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	Le Contrat a pour objet de fixer les conditions et les modalités aux termes desquelles le prestataire exécutera les prestations de services décrites ci-dessous : • Analyser les facteurs clés pour le développement des projets renouvelables • Fournir des informations sur les principaux développements du marché et les actualités/événements de l'industrie afin d'identifier rapidement les opportunités commerciales • Fournir régulièrement au client les livrables correspondants Le présent accord entrera en vigueur à la date d'entrée en vigueur (1er janvier 2024) et restera pleinement en vigueur pendant une période d'un (1) an (la « durée initiale»), à moins qu'il ne soit résilié plus tôt conformément à ses termes. À l'expiration de la durée initiale, le présent accord sera renouvelé par tacite reconduction pour la période d'un (1) an (chaque période d'une (1) année, constituant une « durée additionnelle), à moins qu'une partie notifie à l'autre partie par écrit un avis de non-renouvellement au moins trente (30) jours calendaires avant la fin de la durée initiale ou la fin de la durée concernée. Les parties reconnaissent que chacune des Parties aura le droit, à son entière discrétion, de refuser de prolonger la durée du Contrat.
Modalités et rémunération	Le prix des prestations de services sera établi sur la base des coûts complets et couvrira les coûts internes (coûts de personnel et charges sociales) engagés et supportés par le prestataire. Une majoration de 5% est appliquée sur ces coûts internes. Les frais accessoires et dépenses remboursables comprennent les frais raisonnables de déplacement et d'hébergement, les frais directement engagés par le prestataire dans le cadre de la fourniture des Services, sous réserve de la volonté du Client et des politiques internes applicables. Les frais et dépenses accessoires sont remboursables à prix coûtant. Au 31 décembre 2025, un montant de FCFA 113.497.026 hors taxes a été facturé par TotalEnergies Marketing Sénégal au titre de ce contrat.

16. Accord partagé de coût entre TotalEnergies Marketing Sénégal SA et TotalEnergies Marketing Services

Co-contractants	TotalEnergies Marketing Sénégal SA TotalEnergies Marketing Services (TEMS)
Administrateurs concernés	Monsieur Badara MBACKE
Nature et objet	Cet accord signé entre TotalEnergies Marketing Sénégal et TotalEnergies Marketing Services a pour objet de définir les termes et conditions financières relatifs aux frais recherche et de développement (Innovation techniques et/ou développement technique) des activités marketing et ventes. TEMS en tant que holding opérationnelle a mis sur pied une division Recherche et Développement et centre de recherches. Pour ce faire TEMS dispose des ressources humaines et matérielles essentielles pour assister les entités marketing et ventes dans leurs opérations commerciales. Il possède également tous les moyens pour centraliser les travaux de recherche pour et au nom des entités marketing et ventes et gérer le savoir-faire développé et/ou les droits de propriété intellectuels liés aux résultats de recherche.
Modalités et rémunération	TotalEnergies Marketing Sénégal facturera le participant en fonction de la part proportionnelle du participant dans l'exploitation totale prévue qui sera partiellement mise en œuvre à partir de Programmes de recherche. Pour éviter toute incertitude le participant sera uniquement facturé pour les programmes de recherche duquel il tire les bénéfices. TotalEnergies Marketing Sénégal SA facturera le participant pour les montants dus en vertu du présent accord comme suit : • Une première facture au mois de juin de l'année N jusqu'à 50% des coûts budgétés pour l'année N ; • Une deuxième facture en novembre de l'année N, établie sur la base de la prévision de clôture de l'année N, après déduction du montant déjà facturé en juin ; • Si nécessaire une troisième facture ou note de crédit pour le règlement définitif en janvier de l'année N+1 sur base des coûts supportés par TEMS durant l'année N pour la réalisation des Programmes de recherche. Au 31 décembre 2025 un montant de FCFA 412.890.996 hors taxes a été facturé à TotalEnergies Marketing Sénégal SA au titre de cette convention.

Dakar, le 1er juin 2026

Les Commissaires aux comptes

FIDECA

Oumar SAMBE
Associé

RACINE
MEMBRE D'ERITEDGE

Makha SY
Associé

TotalEnergies

QUARTZ
LUBRIFIANTS



Roulez en toute sécurité

avec nos lubrifiants de la gamme QUARTZ

TotalEnergies

Rapport des commissaires aux comptes sur les Comptes individuels IFRS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels IFRS Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes individuels IFRS de TotalEnergies Marketing Sénégal S.A comprenant l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres de l'exercice et les notes annexes au 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

A notre avis, ces états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice conformément aux normes IFRS.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) de l'IAASB conformément au Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société, conformément au Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Créance sur l'Etat lié au système du Prix Parité Réponses apportées lors de notre audit Importation (PPI).

Comme spécifié dans les commentaires de la note 8, les prix et la marge des distributeurs sont fixés par l'Etat du Sénégal à travers la structure des prix des produits pétroliers. Il existe un système de prix plafond basé sur les principes de parité à l'importation.

TotalEnergies

Ainsi, le Prix Parité Importation (PPI) se compose de trois éléments (voir note 8 des états financiers):
• le prix FOB Méditerranée dont la révision s'effectue toutes les quatre semaines,
• le fret maritime, dont la révision du taux s'effectue toutes les quatre semaines,
• les frais annexes.

Ce PPI fait partie intégrante de la structure du prix des produits pétroliers.

Lorsque les distributeurs procèdent eux-mêmes à des importations de produits pétroliers, il peut survenir des écarts sur le PPI très significatifs correspondant à des pertes de marge par rapport aux prix fixés par l'Etat à l'intérieur du territoire sénégalais.

L'Etat est tenu de rembourser les pertes commerciales résultant des écarts sur PPI via le Fonds de Soutien au Secteur de l'Energie (FSE) après leur validation par la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CSRE).

Nous avons estimé que les créances sur l'Etat résultant des écarts sur PPI constituent un point clé de notre établies par TotalEnergies Marketing Sénégal audit pour les raisons suivantes :
- la procédure de collecte et la justification des créances auprès de la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CSRE) est lourde et complexe,
- les créances résultantes s'élèvent à FCFA 5.382 millions à la clôture de l'exercice,
- des lenteurs importantes existent dans la procédure de remboursement de ce type de créances par l'Etat.

Nous avons pris connaissance du processus lié à l'octroi de la licence d'importation de produits pétroliers par l'Etat du Sénégal et du processus d'importation de produits pétroliers par TotalEnergies Marketing Sénégal.

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons notamment procédé à :
- l'identification des principaux contrôles mis en place par TotalEnergies Marketing Sénégal et pertinents pour notre audit, y compris les contrôles sur le processus de passation des marchés et d'approvisionnement;
- la vérification par sondage de l'existence et de la conformité des documents d'importation : connaissement, certificat de quantité, certificat d'origine, état de déchargement, rapport de déchargement de l'expert agréé, et bordereau de confirmation de la cargaison.

Nous avons également :
- évalué la cohérence d'ensemble des différents documents d'expédition (quantités et valeur);
- recalculé tous les écarts sur PPI ;
- revu la conformité des demandes de paiement établies par TotalEnergies Marketing Sénégal adressées et déposées à la CRSE pour validation ;
- analysé les lettres de validation des demandes de remboursements par la CRSE et les lettres de transmission des dossiers de demande de paiement au Ministre du Pétrole et des Energies par la CRSE ;
- en cas de paiement, vérifier la réception du virement dans les comptes bancaires de TotalEnergies Marketing Sénégal.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la

continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux- ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes applicables et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthique pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement

être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les mesures de sauvegarde connexes.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Dakar, le 1er juin 2026

Les Commissaires aux comptes

FIDECA



Oumar SAMBE
Associé

RACINE
MEMBRE D'ERITEDGE

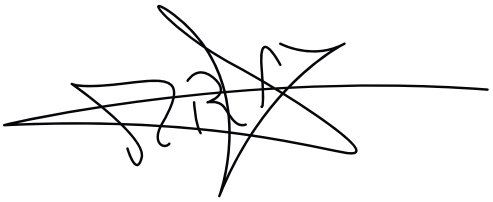

Makha SY
Associé

Même périmée,

votre carte TotalEnergies a de l'avenir



Adopter le bon geste, ça compte !

En déposant votre ancienne carte TotalEnergies dans la borne de recyclage, ses composants pourront être revalorisés et transformés en nouveaux produits.



TotalEnergies

N'hésitez pas à nous contacter au 33 864 91 91 • service-client.sn@totalenergies.com

Rapport général des commissaires aux comptes Comptes consolidés IFRS

Rapport général des commissaires aux comptes Comptes consolidés IFRS - Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés IFRS du Groupe TotalEnergies Marketing Sénégal S.A (TotalEnergies Marketing Sénégal, Senstock, SMCADY, Société Dakaroise d'Entreposage « SDE ») comprenant l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres de l'exercice et les notes annexes au 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

A notre avis, ces états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation à la fin de cet exercice, conformément aux normes IFRS édictées par l'IASB.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) de l'IAASB conformément au Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états Financiers consolidés» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société, conformément au Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états Financiers consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états Financiers consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Créance sur l'Etat lié au système du Prix Parité Réponses apportées lors de notre audit Importation (PPI).

Comme spécifié dans les commentaires de la note 8, les prix et la marge des distributeurs sont fixés par l'Etat du Sénégal à travers la structure des prix des produits pétroliers. Il existe un système de prix plafond basé sur les principes de parité à l'importation. Ainsi, le Prix Parité Importation (PPI) se compose de trois éléments (voir note 8 des états financiers):

- le prix FOB Méditerranée dont la révision s'effectue toutes les quatre semaines,
- le fret maritime, dont la révision du taux s'effectue toutes les quatre semaines,
- les frais annexes.

Ce PPI fait partie intégrante de la structure du prix des produits pétroliers.

Lorsque les distributeurs procèdent eux-mêmes à des importations de produits pétroliers, il peut survenir des écarts sur le PPI très significatifs correspondant à des pertes de marge par rapport aux prix fixés par l'Etat à l'intérieur du territoire sénégalais.

L'Etat est tenu de rembourser les pertes commerciales résultant des écarts sur PPI via le Fonds de Soutien au Secteur de l'Energie (FSE) après leur validation par la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CSRE).

Nous avons estimé que les créances sur l'Etat résultant des écarts sur PPI constituent un point clé de notre établies par TotalEnergies Marketing Sénégal audit pour les raisons suivantes :

- la procédure de collecte et la justification des créances auprès de la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CSRE) est lourde et complexe,
- les créances résultantes s'élèvent à FCFA 5.382 millions à la clôture de l'exercice,
- des lenteurs importantes existent dans la procédure de remboursement de ce type de créances par l'Etat.

Nous avons pris connaissance du processus lié à l'octroi de la licence d'importation de produits pétroliers par l'Etat du Sénégal et du processus d'importation de produits pétroliers par TotalEnergies Marketing Sénégal.

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons notamment procédé à :

- l'identification des principaux contrôles mis en place par TotalEnergies Marketing Sénégal et pertinents pour notre audit, y compris les contrôles sur le processus de passation des marchés et d'approvisionnement ;
- la vérification par sondage de l'existence et de la conformité des documents d'importation : connaissement, certificat de quantité, certificat d'origine, état de déchargement, rapport de déchargement de l'expert agréé, et bordereau de confirmation de la cargaison ;

Nous avons également :

- évalué la cohérence d'ensemble des différents documents d'expédition (quantités et valeur);
- recalculé tous les écarts sur PPI ;
- revu la conformité des demandes de paiement établie par TotalEnergies Marketing Sénégal adressées et déposées à la CRSE pour validation ;
- analysé les lettres de validation des demandes de remboursements par la CRSE et les lettres de transmission des dossiers de demande de paiement au Ministre du Pétrole et des Energies par la CRSE ;
- en cas de paiement, vérifier la réception du virement dans les comptes bancaires de TotalEnergies Marketing Sénégal.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés, conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états Financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états Financiers consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états Financiers consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux- ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes applicables et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière.

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation.

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les états Financiers consolidés, et apprécions si les états Financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthique pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les mesures de sauvegarde connexes.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états Financiers consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Dakar, le 1er juin 2026

Les Commissaires aux comptes

FIDECA

Oumar SAMBE
Associé

RACINE
MEMBRE D'ERITEDGE

Makha SY
Associé


TotalEnergies
TotalEnergies



6

Projet de texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et sur les comptes dudit exercice ;
- Du rapport du Président du Conseil d'administration prévu par l'article 831-2 de L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- Des rapports généraux des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels de cet exercice.

Approuve ces documents dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels que présentés et arrêtés.

Cette résolution est .....

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Elle approuve l'ensemble des conventions réglementées visées dans le rapport.

Cette résolution est .....

Troisième Résolution

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 6 146 527 096 FCFA en dividendes aux actionnaires.
Cette distribution correspond à un dividende brut par action de 188,67 FCFA.

Après retraitement IRVM (sur dividendes reçus et retenue à la source) le dividende net par action s'élèvera ainsi à :

- 182,66 FCFA pour les actionnaires installés au Royaume Uni
- et 176,65 FCFA pour les autres actionnaires.

Cette résolution est .....

Quatrième Résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale fixe les indemnités de fonction à allouer aux membres du Conseil d'administration de la société, pour un montant global brut de 9.800.000 FCFA pour l'exercice 2025. Après déduction de l'IRVM au taux de 16%, les indemnités de fonctions s'élèveront au montant total net de 8.232.000 FCFA.

Cette résolution est…….

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale prend acte et ratifie la cooptation comme administrateur de Madame Leila TALEB en remplacement de Monsieur Frédéric DESAN démissionnaire, pour la durée restant de son mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est…….

Sixième Résolution

L'assemblée générale prend acte de l'expiration des mandats des administrateurs :

- Monsieur Jean Philippe TORRES,
- Madame Leila TALEB
- SUNU ASSURANCES VIE Sénégal
- TotalEnergies Marketing Afrique

Elle décide de renouveler ces mandats pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution est…….

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou extraits du procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est…….



7

Rapport annuel des activités de la Fondation TotalEnergies Sénégal

Rappel des axes prioritaires

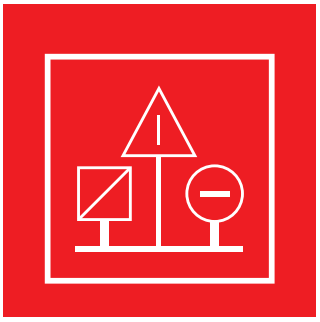

Sécurité Routière

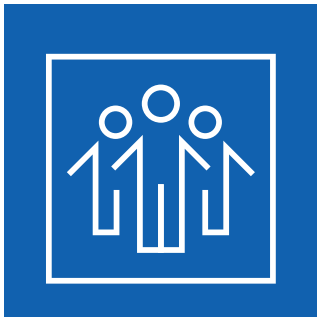

Éducation et insertion des Jeunes



Environnement et Biodiversité

Culture et Patrimoine



Santé et Solidarité

TotalEnergies

Sécurité routière

CERE : Centre d'Education Routière pour Enfants



- En début d'année, de nouvelles affiches ont été installées sur les murs du Centre d'Éducation Routière pour Enfants (CERE) de Colobane. Illustrant des conseils pratiques en matière de sécurité routière, elles contribuent à créer un cadre visuellement attractif, tout en renforçant les messages clés transmis aux écoliers.
- **Chaque année, le centre forme entre 6000 à 8000 écoliers /an.**
- Partenaire formateurs **NPRS** (Nouvelle Prévention Routière du Sénégal) **& LASER INTERNATIONAL.**

Immersion au CERE

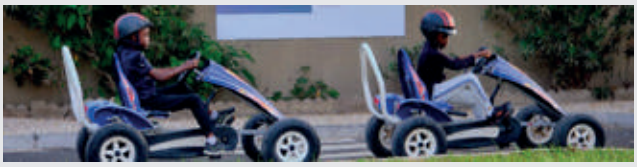

- Le 10 mai 2025 : Session de sensibilisation à la sécurité routière, spécialement dédiée aux enfants de nos collaborateurs âgés de 8 à 12 ans.
- Deux groupes de trente enfants ont ainsi participé à des ateliers pratiques et ludiques leur permettant de découvrir, dans un cadre sécurisé, les règles essentielles du code de la route.
- Engagement de la Fondation en faveur de la prévention et de l'éducation à la sécurité routière dès le plus jeune âge

Sensibilisation à la sécurité routière



Programme Action, la Fondation TotalEnergies Sénégal a mené des opérations de sensibilisation à l'occasion du Magal de Touba (8 août 2025) et du Gamou (5 septembre 2025), périodes de forte affluence sur les routes qui constituent des moments à haut risque, rendant indispensable la promotion d'une conduite responsable.

Action : Promotion d'une mobilité plus sûre au bénéfice de nos parties prenantes.

Éducation et insertion des Jeunes

Simplon Sénégal
Immersion professionnelle



- Avec **Simplon Sénégal**, une association spécialisée dans la formation de jeunes issus de milieux modestes aux métiers du numérique et de la digitalisation des processus industriels, la Fondation TotalEnergies Sénégal a organisé une visite d'immersion **au centre emplisseur de gaz de Mbao ainsi qu'à la Compagnie Sénégalaise des Lubrifiants (CSL).**
- **Une trentaine d'apprenants de la cohorte 2025 ont ainsi pris part à cette journée.**
- Cette expérience leur a offert une occasion concrète de découvrir les réalités du monde professionnel et de mieux cerner les opportunités qu'offre le secteur de l'énergie.



- Cérémonie de présentation des projets développés par les apprenants de la troisième cohorte du programme **ADEFNIPA.** Formés pendant dix mois aux **technologies de l'IIOT (Industrial Internet of Things).**
- Présentation de **projets innovants, par les jeunes, combinant objets connectés, automatisation et analyse de données pour optimiser les processus industriels.**

Soutien à l'Education des Jeunes Filles



Un don d'ordinateurs portables
La Fondation TotalEnergies Sénégal a renforcé son engagement pour l'éducation à travers son partenariat avec **Shine to Lead**, une association qui accompagne des jeunes filles brillantes issues de milieux modestes au Sénégal

Pourquoi ?
Une initiative qui vise **à prévenir l'abandon scolaire et à encourager la réussite, particulièrement dans les matières scientifiques.**

Résultat
Ce partenariat offre ainsi un cadre d'apprentissage adapté, propice à l'épanouissement personnel et au développement de leur potentiel.

TotalEnergies

Dons de Tables-bancs



Dans le cadre de son programme « **SRM +» (Stakeholder Relationship Management)**, la Fondation TotalEnergies Sénégal a renforcé son engagement en faveur de l'éducation à travers des dons de tables-bancs :

- **L'école PAU 3 de Keur Massar et le lycée Amath Dansokho de Ouakam** en ont bénéficié, afin d'améliorer les conditions d'apprentissage et de répondre au manque de mobilier scolaire dans un contexte de forte fréquentation.

- Ces actions de **proximité avec les communautés**, ont été vivement saluées par les bénéficiaires qui ont notifié l'engagement et le soutien de la Fondation TotalEnergies Sénégal.

Caravane Space Bus
Agence Sénégalaise d'Études Spatiales



- La **Caravane SpaceBus, portée par l'Agence Sénégalaise d'Études Spatiales (ASES), a pour objectif de vulgariser les sciences spatiales et de susciter des vocations chez les jeunes.**
- Du 14 au 16 mai 2025, dans le cadre de sa tournée à travers toutes les régions du Sénégal, la Fondation a apporté un appui logistique avec un don de cartes carburants à cette initiative.

- Cet accompagnement a permis de faciliter le bon déroulement des activités de sensibilisation et d'assurer une forte participation des communautés locales.

Environnement & Biodiversité

Journée Mondiale de L'Environnement





À l'occasion de la **Journée mondiale de l'environnement (JME)**, la Fondation TotalEnergies a organisé, dans le cadre du **programme Action**, une sortie solidaire le mercredi 5 juin 2025 au **Village Pilote**, une structure d'accueil et de réinsertion sociale pour les enfants de la rue et les jeunes en situation de grande vulnérabilité.

Activités menées au Village Pilote



Briefing sur la sécurité routière
Sensibilisation au bénéfice des jeunes du Village Pilote, issus de la rue et livrés à eux-mêmes.

Ces jeunes sont particulièrement exposés aux dangers de la circulation.



Reboisement
Séance de reboisement, plantation d'arbres fruitiers en partenariat avec **IRRIGASC**.

Sensibilisation des jeunes sur la nécessité de préserver l'environnement



Collecte Solidaire
Une collecte de vêtements, chaussures et de denrées de premières nécessités a été faite avec une participation massive des collaborateurs de TotalEnergies.

Les dons ainsi réunis ont été remis aux jeunes du centre.

Appui Projet-Parties Prenantes Proches

- La Fondation TotalEnergies a accompagné le **projet d'aménagement porté par l'Escadrille présidentielle, dans le cadre de l'amélioration du cadre de travail, de l'environnement et de la sécurité des opérations.**
- **Contribution à la réfection du hangar, à l'aménagement des espaces de travail, ainsi qu'à la mise en place d'un espace vert** et d'un espace dédié aux actions citoyennes. Cette initiative s'inscrit dans l'engagement de la Fondation en faveur du développement durable.



Etat actuel

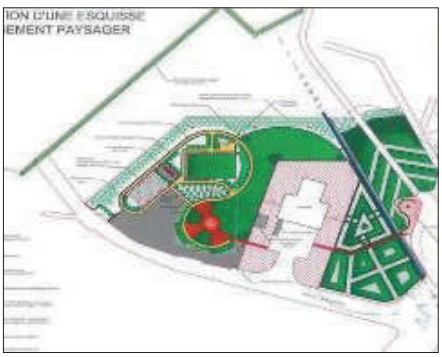

Design d'aménagement initial

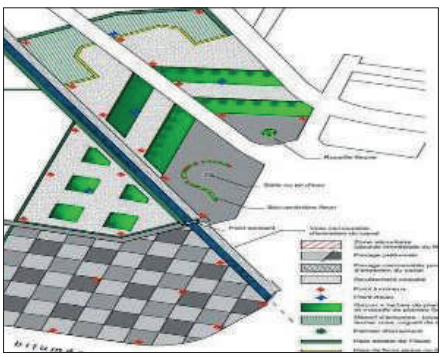

Design d'aménagement final

Culture & Patrimoine

Festival De Jazz





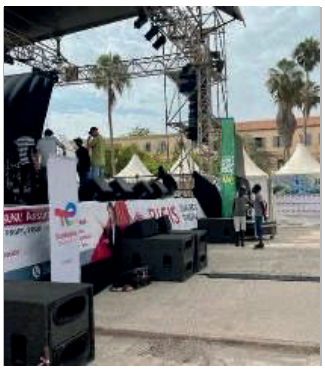



- La 33e édition du **Festival International de Jazz de Saint-Louis** s'est tenue du 28 mai au 1er juin 2025.
- Partenaire historique du festival, la Fondation TotalEnergies Sénégal a, une fois de plus, renouvelé son engagement.
- **Il s'agit d'un évènement majeur culturel dont l'objectif principal est l'essor, la pérennisation et la promotion d'actions culturelles qui participent ainsi au développement économique de la région.**

Santé & Solidarité

Association Enfants Soleil



- L'Association Enfants Soleil Monde œuvre en faveur de l'insertion et de l'éducation des jeunes vivant avec un handicap (autisme, trisomie 21, IMC) à travers ses centres d'accueil appelés « Maisons jaunes », où elle propose gratuitement des soins, une scolarisation adaptée et un accompagnement social.

- La Fondation TotalEnergies Sénégal a renouvelé son soutien à cette initiative en procédant à un don financier dans la continuité de l'appui déjà apporté lors de l'édition précédente.

Caravane Médicale



- AMS : Agence Medico Sociale Sénégalaise
- Caravane Médicale pour consultations et soins gratuits
- Zone de Kédougou
- Sensibilisation des communautés aux risques sanitaires liés à l'exploitation minière.

Grande Randonnée Pédestre





Fédération Sénégalaise de Randonnée Pédestre

- La Fondation a soutenu la Grande Randonnée Pédestre « Les Pas de l'Excellence » du 27 avril 2025, autour du thème **« La randonnée, un outil de prévention des maladies non transmissibles »**.

- Notre appui a permis de renforcer la logistique de l'événement, notamment avec la distribution de kits, d'eau, de tee-shirts, de casquettes et de cartes carburants.

Soutien d'urgence aux zones inondées



À la suite des fortes pluies ayant touché plusieurs localités, la Fondation TotalEnergies Sénégal a soutenu les opérations de pompage des eaux stagnantes avec le ministère de l'Hydraulique, en offrant 5 620 litres de carburant pour les motopompes dans plusieurs régions, dont Dakar, Saint-Louis et Kaolack. Le 10 octobre, une équipe de la Fondation s'est rendue à Touba pour une remise symbolique des cartes carburants et une visite des zones sinistrées.

Appui de la Fondation aux initiatives médico-sociales

- La Fondation TotalEnergies a apporté un appui financier à la Semaine des PROSMEDIENS, tenue du 26 au 28 septembre à Dakar, sur le thème de l'insertion professionnelle des jeunes médecins. Ce soutien vise à faciliter la tenue des activités et à renforcer la cohésion des futurs praticiens autour des enjeux de santé publique.

- Dans le même esprit, la Fondation TotalEnergies a accompagné la 2e Caravane de l'Espoir de l'AMS, programmée du 31 octobre au 6 novembre à Kédougou. Cette initiative offrira une assistance médico-sociale gratuite aux populations défavorisées, tout en sensibilisant aux risques sanitaires liés à l'exploitation minière. À travers ces actions, la Fondation réaffirme son engagement en faveur de la santé et du bien-être des communautés au Sénégal.



excellium

Avec Excellium, prenez soin de votre moteur pour qu'il dure plus longtemps



TotalEnergies

Choisissez Excellium, choisissez la qualité,
Son action 3 en 1 permet de faire plus de kilomètres tout en réduisant vos émissions et en prolongeant la durée de vie de votre moteur

Par rapport à un carburant non spécifiquement additivé.
Plus d'informations sur totalenergies.sn


KING
sports



8

Pouvoirs

Le/La soussigné(e) _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Propriétaire de ..... Actions, de la société TotalEnergies Marketing Sénégal, société anonyme au capital de 3.257.770.000 FCFA ayant son siège à Dakar, Route de l'aéroport station TotalEnergies Ngor.

Donne pouvoir à : _____

A l'effet, de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de TotalEnergies Marketing Sénégal SA convoquée à l'hôtel Terrou-Bi, le 17 juin 2026 à 10 heures GMT, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
2. Présentation du rapport du Président du Conseil d'Administration prévu par l'article 831-2 de L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
3. Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 établis selon le référentiel SYSCOHADA et les normes IFRS ainsi que le rapport spécial sur les conventions réglementées ;
4. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 et affectation du résultat net de l'exercice 2025 ;
5. Approbation des conventions réglementées ;
6. Fixation du montant global des indemnités de fonction des administrateurs au titre de l'exercice 2025 ;
7. Renouvellement de mandats d'administrateurs
8. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

En conséquence, assister à cette assemblée ainsi qu'à toutes autres qui par défaut de quorum ou pour toute autre cause, seraient convoquées à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour.

Signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions à l'ordre du jour, accepter toute fonction qui pourrait nous être confiée, signer les procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Fait à _____ **le** _____

Signature

Notes

Notes

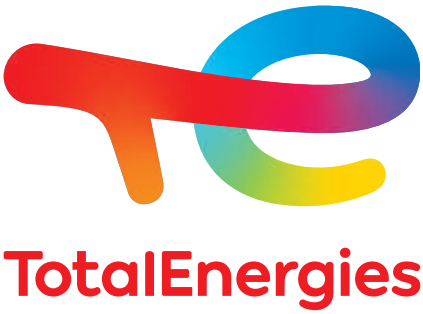

Caractère

Route de l'aéroport,
sur la station de TotalEnergies de Ngor
BP 355 Dakar - Sénégal
Service client 33 864 91 91
service-client.sn@totalenergies.com
Accueil 33 864 90 11

Club des actionnaires
77 637 62 62
actionnaire.sn@totalenergies.com

TotalEnergiesSenegal
TotalEnergies.sn
www.totalenergies.sn